

CONGRÈS
NATIONAL DES JEUNES MR !

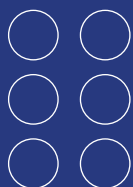
MEMORANDUM

30 NOVEMBRE 2025

 **18 PROPOSITIONS**

26 AVRIL 2026

 **15 PROPOSITIONS**



Avenue de la Toison d'Or, 84-86 | 1060 Bruxelles | Belgique
+32[0]2/500.50.60 | info@jeunesmr.be | www.jeunesmr.be

Jeunes ²⁵ *Ans*
MR

Ce mémorandum est un outil de référence pour les Jeunes MR. Il rassemble les propositions validées lors des deux derniers Congrès, organisés les 30 novembre 2025 et 26 avril 2026. Ces journées sont l'occasion de proposer des idées et de débattre pour construire la base de notre action politique.

Lors de nos Congrès, nos membres ont l'occasion de choisir les thématiques à aborder telles que la mobilité, la défense, la justice, l'emploi, la sécurité, l'immigration, l'éducation, les affaires étrangères, la culture... La diversité des thèmes abordés prouve que notre jeunesse libérale veut peser dans le débat public.

Au total, 62 motions ont été déposées, à titre individuel, par nos sections locales, arrondissements, fédérations, régions ou GT. Le Conseil d'administration a lui aussi pleinement joué son rôle en proposant plusieurs textes venant enrichir les débats. Parmi l'ensemble des motions déposées, 33 ont été validées par nos membres et plusieurs amendements ont également été débattus ce qui illustre l'importance du débat démocratique interne pour faire émerger de nouvelles idées.

Ce document rassemble les motions adoptées. Elles sont bien plus que de simples textes car elles constituent les idées que nous porterons collectivement et que nous transmettrons aux élus libéraux, à tous les niveaux de pouvoir.

Elles rappellent aussi une évidence : les Jeunes MR ne sont pas un simple symbole. Nous sommes un moteur. Un laboratoire d'idées utile au parti, capable de questionner, d'innover et de nourrir la réflexion libérale.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ces deux Congrès. Votre énergie, votre travail et vos convictions sont la force de notre mouvement.

Soyons fiers de nos valeurs.

Soyons fiers d'être jeunes et libéraux.

Et surtout, transformons ces idées en victoires.

Ensemble, faisons gagner nos idées.

Cédric DE BUF
Président des Jeunes MR



TABLE DES MATIÈRES

CONGRÈS **30 NOVEMBRE** 2025

-  **LES JEUNES MR DEMANDENT LE RENFORCEMENT COORDONNÉ DES POUVOIRS POLICIERS ET JUDICIAIRES CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS** **p. 07-08**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT UNE HARMONISATION DES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** **p. 09**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE RÉORGANISATION DU NIVEAU DE POUVOIR PROVINCIAL** **p. 10**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT LA CRÉATION D'UN CADRE LÉGAL POUR LA GESTATION POUR AUTRUI POUR PLUS D'ÉTHIQUE, DE CONTRÔLE ET DE PROTECTION.** **p. 11**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT L'EQUITECH: UN TERRAIN DE TRANSPARENCE POUR LES CONSOMMATEURS NUMÉRIQUES** **p. 12-13**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UN DURCISSEMENT DES PEINES POUR LES AGRESSIONS À CARACTÈRE HOMOPHOBE** **p. 14**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UN ACCOMPAGNEMENT CLAIR, EFFICACE ET ACCESSIBLE DES JEUNES DIPLÔMÉS VERS L'EMPLOI** **p. 15**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE RECONVERSION AMBITIEUSE ET STRATÉGIQUE DES SITES SIDÉRURGiques EN WALLONIE** **p. 16-17**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE CAMPAGNE POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES RESSOURCES DE SANTÉ MENTALE** **p. 18**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT L'HARMONISATION DES TARIFS DU TEC ENTRE LES TRANCHES DES 12-18 & 18-24 ANS.** **p. 18**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT L'INTÉGRATION OBLIGATOIRE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AVANCÉES ET DE L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE DÈS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR LE RENDRE STRATÉGIQUE** **p. 19**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FAVORISANT L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE DURABLE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG** **p. 20**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE MOBILISATION POUR FAIRE DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE UNE PUISSANCE MONDIALE** **p. 21-22**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UN MEILLEUR ENCADREMENT ET UNE LUTTE ACCRUE CONTRE LE GAZ HILARANT EN BELGIQUE** **p. 23-24**

TABLE DES MATIÈRES

-  **LES JEUNES MR DEMANDENT LA CRÉATION D'UN ERASMUS+ TRAVAIL POUR RENFORCER LA MOBILITÉ, L'EMPLOI DES JEUNES ET LA COMPÉTITIVITÉ EUROPÉENNE** **p. 25-26**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE STANDARDISATION DES CERTIFICATS PEB EN BELGIQUE** **p. 27-28**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE GÉNÉRALISATION DE L'INSCRIPTION DES COMMUNES BELGES À BE-ALERT** **p. 29**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT UNE LOI RÉPRIMANT SPÉCIFIQUEMENT LES VIOLENCES À CARACTÈRE POLITIQUE** **p. 30**

CONGRÈS **26 AVRIL** 2026
















-  **LES JEUNES MR DEMANDENT LA REFÉDÉRALISATION DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE** **p. 32**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT DE GARANTIR DES RÈGLES ÉQUITABLES POUR LES PRODUCTEURS ALIMENTAIRES EN EUROPE** **p. 33**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT D'ALLÉGER ET SIMPLIFIER L'ADMINISTRATION DU MINerval ET DES HAUTES ÉTUDES** **p. 34**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT D'ASSURER LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE EN RESSOURCES CRITIQUES ET ÉNERGÉTIQUES** **p. 35-36**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT DE RENFORCER LA SÉCURITÉ DANS ET AUX ABORDS DES GARES** **p. 37-38**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT DE RENFORCER L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE EUROPÉENNE GRÂCE À UNE INDUSTRIE DE DÉFENSE INTÉGRÉE, INNOVANTE ET RÉINDUSTRIALISÉE** **p. 39-40**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT DE GARANTIR LE LIBRE CHOIX ENTRE ASSURANCE OBLIGATOIRE ET ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE AU SEIN DES MUTUELLES** **p. 41**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT DE SOULAGER LA CHARGE DES INFIRMIERS ET RENFORCER LES MESURES DE SOUTIEN AU PERSONNEL SOIGNANT** **p. 42-43**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT DE FAIRE DE LA PRISON UN LIEU DE TRAVAIL UTILE ET RESPONSABILISANT** **p. 44**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS ET JOBISTES** **p. 45**

TABLE DES MATIÈRES

-  **LES JEUNES MR PROPOSENT DE PÉRENNISER L'EMPLOI À L'ÈRE DIGITALE GRÂCE À L'INNOVATION ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES (STARTECH)** **p. 46**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT DE CRÉER DES STRUCTURES ADAPTÉES POUR LES JEUNES ENTRE AIDE À LA JEUNESSE ET SANTÉ MENTALE** **p. 47-48**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT DE RENFORCER LE RÔLE DES CPMS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES.** **p. 49**
-  **LES JEUNES MR PROPOSENT DE GARANTIR UN PAIEMENT RAPIDE ET ÉQUITABLE DES AVOCATS DANS LE CADRE DE L'AIDE JURIDIQUE PRO DEO** **p. 50**
-  **LES JEUNES MR DEMANDENT D'ASSURER UNE ACTIVATION EFFECTIVE DES COMPTEURS COMMUNICANTS EN WALLONIE ET À BRUXELLES** **p. 51-52**

CONGRÈS

30 NOVEMBRE 2025



18 PROPOSITIONS



Congrès des Jeunes MR | 30 Novembre 2025

Av. de la Toison d'Or, 84-86 | 1060 Bruxelles | Belgique | +32[0]2/500.50.60 | info@jeunesmr.be | www.jeunesmr.be

6



Les Jeunes MR demandent le renforcement coordonné des pouvoirs policiers et judiciaires contre le trafic de stupéfiants

ÉTAT DES LIEUX :

Le mardi 18 novembre, à Bruxelles et Louvain, huit personnes ont été interpellées lors de dix-huit perquisitions dans le cadre d'une enquête portant sur de possibles projets d'attentat contre le procureur du Roi Julien Moinil^[1], qui s'est donné pour mission le démantèlement total des réseaux de drogue, notamment via la saisie de leurs avoirs. Cette affaire illustre une fois de plus la gravité des menaces pesant sur des magistrats et policiers impliqués dans la lutte contre la criminalité organisée. De plus en plus d'observateurs mettent en garde contre la menace croissante que la Belgique glisse vers un narco-État.^[2]

La lutte contre le trafic de stupéfiants demeure un enjeu majeur pour les communes belges et un défi quotidien pour la police locale. Malgré leur engagement, les services de police disposent de peu d'outils juridiques leur permettant d'agir efficacement et rapidement face aux trafiquants.

Afin d'améliorer la rapidité de la sanction, le Service Public Fédéral (SPF) Justice a mis en place le système des Propositions de Transaction Immédiate (PTI). Ces transactions permettent théoriquement à la police d'imposer une sanction pécuniaire payable sur-le-champ via un QR code. Cette mesure vise à éviter les procédures longues et à assurer une réponse judiciaire immédiate aux infractions mineures ou aux délits simples liés à la détention ou à la vente de stupéfiants.

En pratique, le système PTI présente de graves dysfonctionnements. Les QR codes fournis par le SPF sont souvent périmés ou invalides entre le moment où la police les délivre et celui où le paiement est traité par les services judiciaires. Dans de nombreux cas, les policiers ne peuvent vérifier si la somme a effectivement été versée, ce qui rend la mesure inopérante.

Ce mécanisme défaillant engendre non seulement un sentiment d'impunité, mais, dans certains quartiers, un véritable sentiment de toute-puissance chez les trafiquants, conscients des limites pratiques du dispositif.

Parallèlement, le téléphone portable est devenu l'outil central du trafic de stupéfiants moderne. Il permet la coordination, les paiements, la distribution et le recrutement. En France, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a d'ailleurs invité les procureurs à autoriser la saisie systématique des téléphones ayant servi à commettre des infractions liées à la drogue.

Nous avons tendance, dans les enquêtes portant sur de vastes trafics de stupéfiants, à nous concentrer sur les peines de prison, alors que les criminels continuent à opérer trop facilement depuis la prison grâce à des téléphones portables introduits clandestinement.

En Belgique, la loi du 19 décembre 2002 permet déjà la saisie et la confiscation de biens ayant servi à commettre une infraction. Toutefois, cette disposition reste peu mobilisée par la police locale dans le cadre des délits de drogue, notamment en raison d'un manque de procédure claire et d'un encadrement juridique adapté.

La lutte contre la violence liée à la drogue progresse difficilement, et cela n'est pas dû au fait que la justice et la police n'effectueraient pas leur travail. L'ensemble de la chaîne de sécurité souffre d'un manque de personnel et de moyens pour enquêter et poursuivre efficacement la criminalité liée aux drogues.

Le démantèlement des organisations de trafic de drogue passe en priorité par la saisie des avoirs des organisations criminelles. Matière dans laquelle la Belgique a encore du chemin à faire : Selon l'Organe central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC)^[3]^[4], la Belgique ne récupère qu'un peu plus de 100 millions d'euros par an. En comparaison en France, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) récupère 1,4 milliard d'euros par an^[4].

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Sachant que :

Les PTI constituent une bonne idée sur le plan théorique, mais leur inefficacité technique et les retards administratifs affaiblissent considérablement la crédibilité de l'action policière. Dans de nombreux cas, les délinquants repartent libres, n'ont rien payé et poursuivent leurs activités sans conséquence immédiate.

Pour rétablir une autorité effective et visible de la loi, il est nécessaire de doter la police locale d'un outil complémentaire : la saisie immédiate, légale et encadrée des appareils électroniques (notamment les téléphones portables) utilisés pour commettre une infraction de trafic ou de vente de stupéfiants.

Une telle mesure aurait plusieurs effets positifs :
Dissuasion immédiate : la perte du téléphone représente une sanction réelle, concrète et instantanée.

Efficacité opérationnelle : la saisie perturbe directement le fonctionnement du réseau local.

Soutien à l'enquête : les appareils peuvent contenir des éléments de preuve permettant de remonter les filières.

Cohérence juridique : la mesure s'inscrit dans le cadre légal existant, sans rupture législative.

Enfin, la possibilité de valoriser légalement les biens confisqués, et d'en affecter les recettes à la zone de police concernée, renforcerait l'autonomie des zones et la crédibilité du dispositif.

Par le CA des Jeunes MR



Les Jeunes MR demandent le renforcement coordonné des pouvoirs policiers et judiciaires contre le trafic de stupéfiants

PROPOSITION CONCRÈTE :

A. Réforme du système des Propositions de Transaction Immédiate (PTI)

- Réaliser un audit complet du système PTI : durée de validité des QR codes, synchronisation SPF-police, vérification du paiement effectif.
- Tant que ces correctifs ne sont pas apportés, autoriser des mécanismes complémentaires assurant une sanction immédiate en cas de refus de paiement.

B. Instauration d'un droit de saisie immédiate et encadrée des appareils électroniques

- En cas de flagrant délit de détention, vente ou trafic de stupéfiants, si le contrevenant refuse de payer la transaction immédiate (cash ou carte), la police locale pourra saisir temporairement l'objet ayant servi à commettre l'infraction, notamment le téléphone portable.
- La saisie est motivée, notifiée et transmise au parquet, qui doit valider ou non dans un délai de 48 à 72 heures.
- L'exploitation des données ne peut s'effectuer que sous autorisation judiciaire expresse, par des agents spécialisés et dans le respect strict du RGPD.
- Mise en place d'un protocole technique complet: scellés, traçabilité, horodatage, destruction des données non pertinentes.

C. Valorisation transparente des biens confisqués

- Vente administrative officielle des biens confisqués (enchères publiques ou prestataire agréé).
- Affectation exclusive des recettes à la sécurité et à la prévention au sein de la zone de police.
- Rapport annuel d'audit et publication accessible au public.

D. Phase pilote et évaluation

- Programme pilote de 12 à 18 mois dans plusieurs zones volontaires.
- Formation des agents aux aspects techniques, légaux et éthiques.
- Rapport public d'évaluation à l'issue de la phase test.

E. La création de nouveaux postes de magistrats au sein de l'OCSC par le gouvernement (Ministre de la Justice) via un arrêté royal.

- Selon l'arrêté royal du 1er octobre 2019 (Arrêté royal fixant

les descriptions de fonction du directeur, du directeur adjoint et des magistrats de liaison de l'Organe central pour la Saisie et la Confiscation), l'Organe central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC) comprend seulement 4 magistrats (1 directeur, 1 directeur adjoint et 2 magistrats de liaison).

- L'AGRASC française compte plus de quatre-vingts membres du personnel.
- Renforcer le nombre de magistrats au sein de l'OCSC permettrait de doter la justice de ressources supplémentaires pour intensifier les saisies et confiscations d'avoires criminels, et ainsi frapper plus efficacement les organisations de narcotrafiquants là où elles sont le plus puissantes: leur puissance financière.

F. Les dirigeants d'organisations criminelles doivent être placés sous un régime de sécurité renforcé en prison. Il est inconcevable que des chefs d'organisations criminelles puissent, en toute impunité, poursuivre leurs activités depuis la prison. Un régime de sécurité renforcé est indispensable pour empêcher la continuité des trafics et garantir l'effectivité de la peine privative de liberté.

G. La création d'une chambre de traitement des drogues au sein du tribunal correctionnel

- Il convient d'opérer une distinction claire entre, d'une part, les usagers récréatifs pour lesquels un renforcement des amendes, des contrôles et de la sensibilisation à l'impact de leur consommation sur la criminalité organisée est nécessaire et, d'autre part, les personnes dépendantes, pour lesquelles la sanction purement financière est peu pertinente.
- Pour ces usagers dépendants, une prise en charge structurée, un suivi et un accompagnement psychosocial s'imposent ; à cette fin, la création d'une chambre de traitement des drogues au sein du tribunal correctionnel permettrait de proposer un trajet de soins plutôt qu'une simple peine.
- Inspirée des Drug Treatment Courts existant notamment aux États-Unis, aux Pays-Bas et dans certains pays scandinaves, cette chambre fonctionnerait comme un tribunal à approche thérapeutique, travaillant avec des conditions probatoires et l'implication d'assistants de justice.
- Un tel dispositif contribue à réduire la récidive, à lutter contre l'addiction de manière plus efficace et à désengorger les juridictions répressives classiques, tout en renforçant la cohérence de la politique pénale en matière de stupéfiants.

Par le CA des Jeunes MR



Les Jeunes MR proposent une harmonisation des aménagements raisonnables pour les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur.

ÉTAT DES LIEUX :

- Considérant que des handicaps sont des troubles de l'apprentissage reconnus ;
- Considérant que les besoins pédagogiques des étudiants en situation de handicap sont bien identifiés scientifiquement ;
- Considérant qu'il existe une hétérogénéité importante entre les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts concernant les aménagements accordés ;
- Considérant que cette hétérogénéité touche le temps supplémentaire, l'utilisation d'outils compensatoires, la mise en page des examens, les consignes et les modalités d'évaluation ;
- Considérant que cette disparité crée des inégalités de traitement selon l'établissement fréquenté ;
- Considérant que les démarches administratives sont souvent lourdes, redondantes et variables d'une institution à l'autre, générant une charge inutile ;
- Considérant que certains étudiants doivent reconstituer intégralement leur dossier lorsqu'ils changent d'établissement, malgré un diagnostic déjà reconnu ;
- Considérant que l'harmonisation des pratiques ne nécessite pas d'investissements majeurs mais seulement une coordination efficace ;
- Considérant que ce cadre commun renforcerait l'égalité des chances, la simplification administrative et la réussite étudiante ;
- Considérant que les Jeunes MR défendent une vision pragmatique : moins de bureaucratie, plus de liberté, plus d'efficacité publique ;

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Les Jeunes MR de Neupré défendent une société où chaque jeune a la possibilité d'exprimer pleinement son potentiel. Aujourd'hui, les étudiants en situation de handicap rencontrent encore des obstacles administratifs et pédagogiques liés à une grande hétérogénéité des pratiques dans l'enseignement supérieur. Cette situation crée des inégalités de traitement injustifiées entre étudiants, complique les démarches et nuit à la réussite académique.

Garantir des aménagements raisonnables simples, clairs et uniformes ne nécessite pas de coûts importants : il s'agit avant tout d'une meilleure coordination, de la simplification administrative et de l'égalité des chances. Nous voulons un système qui reconnaît les besoins réels des étudiants tout en respectant l'autonomie des établissements, dans un cadre cohérent et efficace.

PROPOSITION CONCRÈTE :

- L'élaboration, par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Communauté Germanophone, d'un référentiel commun d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, applicable dans toutes les institutions de l'enseignement supérieur.
- De définir un socle minimum uniforme incluant : un temps supplémentaire standardisé aux examens ; l'accès autorisé à des outils compensatoires (correcteur orthographique, casque anti-bruit, surlignage ligne par ligne) ; des mises en pages d'examens adaptées et plus lisibles ;
- La création d'une procédure administrative unique pour introduire la demande, afin de réduire la charge bureaucratique ;
- Une reconnaissance automatique des aménagements lors d'un changement d'une université, de haute école ou tout autre établissement de l'école supérieure ;

Par les Jeunes MR de Neupré



Les Jeunes MR demandent une réorganisation du niveau de pouvoir provincial

ÉTAT DES LIEUX :

Considérant que :

- Le coût total des Provinces représente un montant avoisinant 1,4 milliard d'euros (Trends du 12 octobre 2024).
- 398 conseillers sont élus au niveau provincial et que le nombre de députés varie entre 4 et 5 par province ce qui représente près de 50 députés provinciaux.
- Les provinces détiennent des compétences liées à l'enseignement, la formation, l'action sociale, l'éco-développement territorial et la culture.
- La Belgique compte, aujourd'hui, cinq niveaux de pouvoir démocratique (fédéral, régional, communautaire, provincial et communal), ce qui en fait l'un des systèmes politiques les plus complexes d'Europe.
- Les provinces disposent d'un collège provincial, de députés provinciaux et d'un conseil provincial, engendrant des coûts importants : cabinets, rémunérations des élus, etc.
- De nombreuses compétences exercées par les provinces (telles que l'enseignement, la formation ou la culture) se superposent désormais avec celles des Régions et/ou des Communes.
- Les noms et identités provinciales (Hainaut, Brabant Wallon, etc.) font partie du patrimoine culturel et historique de la Belgique et peuvent être conservés sans nécessairement être associés à un pouvoir politique élu.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Sachant que :

- Le gouvernement actuel défend une rationalisation des moyens et, de facto, une exemplarité du monde politique.
- La dette s'élève à 670,665 milliards au deuxième trimestre 2025 (selon RTL info).
- Le MR défendait ce point lors des dernières élections.
- Des discussions ont lieu sur l'avenir du Sénat.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR appellent à :

- Déléguer la gestion totale des routes provinciales au Service Public de Wallonie.
- Déléguer la compétence du Tourisme à l'échelon régional (V. Lescrenier) et déléguer la compétence de la culture au niveau communautaire (E. Degryse).
- Fédérer les réseaux scolaires au niveau communautaire (FWB).
- Régionaliser la gestion des cours d'eau.
- Déléguer la culture (bibliothèques provinciales, centres culturels, ...) au niveau communal étant au plus proche des réalités de terrain.
- La suppression des scrutins provinciaux en 2030.
- Garder l'identité provinciale à titre historique.
- L'instauration d'un collège des bourgmestres par bassin de vie, chargé des compétences supracommunales qui nécessitent une coordination locale à une échelle pertinente afin d'assurer une gouvernance de proximité efficace après la suppression des provinces.

Par les Jeunes MR de la Fédération du Hainaut



Les Jeunes MR demandent la création d'un cadre légal pour la Gestation Pour Autrui pour plus d'éthique, de contrôle et de protection.

ÉTAT DES LIEUX :

La GPA (gestation pour autrui) est aujourd'hui dans un flou juridique. Il n'y a pas de législation sur le sujet et se trouve dans une situation où elle n'est ni légale, ni illégale. À l'heure actuelle seuls cinq hôpitaux en Belgique permettent d'avoir le suivi nécessaire lors de la GPA. Deux à Bruxelles, un à Liège, un à Anvers et un à Gand. Cette situation crée de grosses inégalités à l'accès de la GPA, pour un couple habitant dans les Ardennes qui aimerait réaliser une GPA, il devra se déplacer fréquemment jusqu'à Liège ou Bruxelles.

Pour finir, lors de la naissance du bébé, la mère porteuse reste officiellement la mère légale de l'enfant jusqu'à ce que la procédure d'adoption soit terminée. Cela peut créer de grands troubles émotionnels étant donné que la mère porteuse va commencer à créer des sentiments pour l'enfant et qui va rendre la situation bien plus dure qu'elle devrait être.

La difficulté actuelle de l'accès à la GPA encadrée peut conduire à un problème principal : La marchandisation de la GPA. Dans certains pays comme l'Inde ou le Cambodge, énormément de cas de GPA commerciales, donc avec un but lucratif, ont eu lieu. Dans ces cas-là, les couples demandant une mère porteuse pour la GPA sont souvent des couples étrangers (EAU, Arabie Saoudite, Qatar...) qui vont faire appel à des sociétés les mettant en relation avec une femme souvent issue des castes sociales les plus basses pour qu'elle porte le bébé. Au moment de la transaction, le tiers qui a mis en relation la femme et le couple va récupérer une énorme partie du montant et en donner très peu à la mère.

On ne peut pas chercher à faire du profit sur la naissance d'un enfant. La GPA doit toujours être un acte altruiste et jamais à but lucratif. C'est pourquoi la création d'un cadre légal empêchera ce genre de situation et permettra de punir ceux qui chercheraient à outrepasser cette règle.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Deux pays sont considérés comme pionniers en matière de GPA : les États-Unis et le Canada. Au Canada, la GPA est autorisée et strictement encadrée pour tout type de couple, quel que soit le sexe des parents. Elle ne peut être qu'altruiste, la GPA commerciale y est interdite. Cela entraîne certes des délais d'attente parfois longs, mais permet d'éviter les risques de marchandisation précédemment évoqués.

Le Canada se distingue également par un autre aspect il suffit d'un accord signé avant la conception et d'un consentement de la mère porteuse après la naissance pour transférer la parentalité au couple ayant eu recours à la GPA. Ce mécanisme élimine les situations émotionnellement difficiles liées au transfert de filiation, comme on peut en connaître en Belgique.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR demandent la création d'un cadre légal autour de la GPA en s'inspirant de l'exemple canadien pour plus d'éthique, de contrôle et de protection pour tous et toutes.

Par le GT Égalité des chances, diversité & droit des femmes



Les Jeunes MR demandent l'EquiTECH: un terrain de transparence pour les consommateurs numériques

ÉTAT DES LIEUX :

En éliminant progressivement les barrières géographiques et en permettant de considérablement accroître le choix et le confort des consommateurs, la démocratisation des plateformes d'achats en ligne a permis, pendant les deux dernières décennies, de consensuellement jouer le jeu des principes du libre marché, de la circulation des biens et des personnes ainsi que du renforcement des liens économiques à travers le globe, comme consentis dans des traités fondateurs tels que celui d'Amsterdam signé en 1997.

Que ce soit par l'interposition d'événements ayant précipité cette transition (comme lors de la période du Covid-19) ou bien l'apparition de firmes ne vendant leurs exclusivités que via des moyens numériques, ces consommations sont désormais résolument ancrées dans les mœurs d'une grande partie des citoyens belges dont 76 % se seraient adonnés, au moins une fois, à un achat en ligne d'après les données fournies par le rapport annuel du SPF Finances.

Face à un marché qui prévoit d'englober des parts de plus en plus importantes dans le courant des prochaines années, et dont les rentrées financières consacrées par les boutiques en ligne peuvent largement surpasser leurs contreparties physiques (ce qui est désormais le cas pour la majorité des grandes presses belges comme La Libre ou Le Soir), le groupe de travail numérique met plus que jamais l'emphase sur la nécessité de protéger les droits des consommateurs sur Internet face à des techniques de plus en plus poussées pour leur soutirer des informations privées et à des achats toujours plus compulsifs.

Si certaines autorités, comme celle du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques en France, s'étaient déjà attelées à recenser dès 2023 dix-neuf façons qu'ont les gestionnaires des e-commerces de doper leurs ventes de façon immorale afin de pouvoir les identifier rapidement et d'agir en conséquence, notons que le fossé entre ce qui est écrit et ce qui est réellement appliqué est bien souvent, et surtout dans le cadre de la digisphère, très éloigné de la réalité.

Que ce soit par la récente polémique provoquée par l'entreprise Shein, dont l'algorithme et les produits violent délibérément certaines conventions morales auprès de ses consommateurs, les autorités se retrouvent dépassées face au développement exponentiel du Web, qui rend le contrôle individuel fortement compromis et délibérément ralenti par ceux profitant de ces schémas douteux et qui représenteraient désormais presque deux entreprises belges sur dix opérant numériquement.

Effectivement, non seulement les autorités ne peuvent, la plupart du temps, même pas vérifier la véracité de la qualité des objets vendus ainsi que des normes de production en vigueur, comme pourrait le faire l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (dite AFSCA) dans le cadre du secteur Horeca ou bien l'APAVE en France pour délivrer des certificats ou décrédibiliser les acteurs qui font de la concurrence déloyale, mais ces techniques ne sont encore que marginalement étudiées dans les lieux judiciaires et académiques, faisant de ces procédés de réels dangers invisibles pour toutes personnes susceptibles d'utiliser des interfaces pouvant les présenter.

Cette motion, dénommée EquiTECH, vise à rétablir, d'une part, un environnement sécurisant pour les consommateurs les plus vulnérables (comme les personnes âgées face aux images générées par l'intelligence artificielle), à défendre les commerçants de fortes disproportions dans les moyens employés sur le marché des biens et services, tout en offrant un cadre d'action ambitieux mais ancré dans les lignes directrices établies par les conventions commerciales et numériques européennes et nationales, qui seront présentées succinctement dans la sous-section suivante.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Considérant que la motion EquiTECH s'inscrit dans le prolongement de :

- Des politiques de transparence des produits promues par le sixième livre du Code de droit économique belge (dit CDE) et qu'il se consacre, dans son article VI.2, à « fournir au consommateur les informations suivantes, d'une manière claire et compréhensible », passant par la divulgation complète des principales caractéristiques du produit, de l'identité de l'entreprise ainsi que du prix total du produit que consent à acheter le consommateur, également consacrées dans le droit européen par son équivalent du Règlement sur la sécurité générale des produits, ou Règlement 2023/988.
- La protection des personnes jeunes et financièrement vulnérables face à des fonctionnements addictifs, comme explicité dans la législation fédérale du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, visant à informer les individus de la mobilisation de subterfuges les invitant à payer pour des produits qu'ils n'auront pas forcément la certitude de recevoir à l'issue de la transaction. Notons, dans ce prolongement, que la mention de la Directive sur les services de paiement (DSP2) est tout aussi pertinente

Par le GT Digitalisation, numérique, espace, nouvelles technologies & smart city



Les Jeunes MR demandent l'EquiTECH: un terrain de transparence pour les consommateurs numériques

dans ce cadre, car elle vise à strictement encadrer les sites internet qui créeraient leurs propres monnaies afin de pousser davantage à la consommation en faisant perdre la notion de réel argent, tout en brouillant les pistes des autorités sur les réels gains engrangés par les firmes impliquées.

- Renseigner sur la toxicité des matériaux utilisés et de la chaîne de production pour mieux les aligner sur le marché européen et mondial. Elle passe par une mise en évidence des substances utilisées ainsi que des dangers qu'elles présentent aux acheteurs par la présence de pictogrammes consacrés par les Nations Unies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008, ou règlement CLP (Classification, Labelling and Packaging), et qui s'est uniformisé très rapidement à l'échelle de notre continent. À cela doit se coupler l'ambition écologique marquée par l'Union européenne d'atteindre une politique de neutralité carbone et qui se transpose dans l'implémentation, cette année, de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD) et qui exigera progressivement des suivis et rapports provenant des plus grandes entreprises ainsi que celles mises sur listes rouges afin de communiquer sur l'impact de chacun de leurs produits, ce qui peut réduire en retour leur popularité et compétitivité.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Suggérant que la gravité du phénomène, couplée à sa forte diffusion permise par les canaux internet, nécessite une réponse ferme et basée sur l'entraide des autorités judiciaires et technologiques des pays membres de l'Union européenne, la motion EquiTECH a pour vocation d'être soumise à la délégation des eurodéputés du Mouvement Réformateur (Renew Europe). Elle sensibilise sur :

- L'instauration d'une obligation aux entreprises de notifier les consommateurs lorsqu'une image présentant de près ou de loin le produit concerné a été générée grâce à l'aide de l'IA afin d'activerement combattre les fraudes basées sur des visuels de plus en plus convaincants.
- La soumission, pour les articles en ligne, aux mêmes écolabels ainsi qu'aux Nutri-Scores (pour des denrées alimentaires) pour permettre de préserver l'intégrité des acheteurs et de servir de première échelle de comparaison lors de l'entrée de biens fabriqués à l'étranger sur le territoire belge.
- L'encadrement strict des pratiques de paiements fractionnés et de débits automatiques des cartes bancaires lorsque des sommes excèdent 100 euros afin d'éviter le surendettement des foyers les plus précarisés. Toutefois, concédant toute liberté et responsabilité aux acheteurs, ils seront amenés à confirmer deux fois plutôt qu'une s'ils décident d'acheter.
- L'interdiction stricte de collecter des données auprès des utilisateurs sans leur consentement explicite ou via des subterfuges pouvant, entre autres, comprendre l'utilisation d'une intelligence artificielle intégrée à l'algorithme pour se renseigner sur le dos d'une personne sur base des premières informations qu'elle aurait données.

Par le GT Digitalisation, numérique, espace, nouvelles technologies & smart city



Les Jeunes MR demandent un durcissement des peines pour les agressions à caractère homophobe

ÉTAT DES LIEUX :

En considérant que :

La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination interdit toute discrimination fondée notamment sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.

Le Code pénal belge, en son article 405quater, prévoit des circonstances aggravantes lorsque certaines infractions sont commises avec un mobile haineux fondé sur l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité de genre ou l'expression de genre de la victime.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Sachant que :

La Belgique figure parmi les pays les plus avancés en matière de droits des personnes LGBTQIA+, mais cette avance juridique ne reflète pas toujours la réalité vécue sur le terrain. Les agressions homophobes qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques ou numériques persistent et touchent des centaines de jeunes chaque année. Elles s'accompagnent souvent d'un sentiment d'insécurité, de honte, et d'isolement que trop peu de politiques publiques parviennent aujourd'hui à anticiper ou à prendre correctement en charge.

Les Jeunes MR affirment que la liberté individuelle, valeur centrale du libéralisme, ne peut s'exercer pleinement que si chacun peut vivre son orientation sexuelle ou son identité de genre sans peur, sans menace et sans violence. Protéger les citoyens contre la haine n'est pas une option : c'est un devoir politique et moral.

Cette motion vise à traduire cette conviction en mesures concrètes, ambitieuses et adaptées aux enjeux d'aujourd'hui :

- Un durcissement des sanctions afin d'envoyer un signal clair d'intolérance zéro envers la haine homophobe ;
- Un renforcement des moyens de prévention dans les écoles, sur les réseaux sociaux et dans l'espace public ;
- Un meilleur accompagnement des victimes, trop souvent abandonnées face aux procédures, aux traumatismes ou au silence institutionnel ;
- Une formation plus poussée des acteurs judiciaires, policiers et éducatifs pour mieux comprendre, repérer et traiter les violences homophobes.

Enfin, cette motion s'inscrit dans une volonté plus large : construire une société réellement libérale où le respect, la dignité et l'égalité ne sont pas des slogans, mais des réalités concrètes portées par des politiques publiques fortes, des actions éducatives durables et une mobilisation collective.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR condamnent fermement toute forme d'agression, de harcèlement ou de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Les Jeunes MR demandent un renforcement des moyens judiciaires et policiers pour mieux identifier, poursuivre et sanctionner les auteurs d'agressions homophobes.

Les Jeunes MR soutiennent la création de formations spécifiques pour les forces de l'ordre et la magistrature, afin d'améliorer l'accueil, l'écoute et la compréhension des victimes LGBTQIA+.

Les Jeunes MR encouragent la mise en place de campagnes nationales de prévention dans les écoles, les espaces publics et sur les réseaux sociaux, promouvant le respect, la tolérance et la diversité.

Les Jeunes MR affirment que la liberté de chacun de vivre et d'aimer ne doit jamais être entravée par la peur, la violence ou la haine, et réaffirment l'importance d'un environnement sociétal serein et protecteur.

Les Jeunes MR proposent de renforcer la coopération entre l'État, les associations LGBTQIA+, les collectivités locales et les acteurs de terrain afin de garantir un accompagnement de qualité, efficace et accessible à toutes les victimes.

Les Jeunes MR proposent de développer et de déployer une campagne de sensibilisation ambitieuse, structurée et durable dans l'ensemble des écoles secondaires francophones..

Par les Jeunes MR BHFS



Les Jeunes MR demandent un accompagnement clair, efficace et accessible des jeunes diplômés vers l'emploi

ÉTAT DES LIEUX :

En Fédération Wallonie-Bruxelles, des milliers de jeunes diplômés sortent chaque année de l'enseignement supérieur avec l'envie de s'insérer rapidement sur le marché du travail. Pourtant, dès leurs premières démarches, ils se heurtent à un obstacle majeur : un Forem/Actiris perçu comme opaque, lent et peu réactif face à leurs besoins.

Les indicateurs sont préoccupants.

Le taux d'emploi des jeunes diplômés (15-34 ans ayant terminé leurs études depuis moins de trois ans) n'est que de 72,6 %, soit son niveau le plus bas depuis huit ans, après un pic de 80 % en 2023. Parallèlement, le taux de chômage des 15-24 ans atteint 14,5 % en Belgique, et il grimpe à 22,3 % en Wallonie, bien au-dessus des 14,5 % observés en Flandre. De manière générale, le taux de chômage wallon des 15-64 ans était estimé à 7,5 % en 2024, avec une marge de certitude de 95 % entre 6,9 % et 8,1 %.

Ces chiffres témoignent d'une transition études \rightarrow emploi encore trop difficile, en particulier en Wallonie.

À cela s'ajoutent des démarches administratives confuses, des délais d'attente interminables pour consulter un conseiller, des réponses souvent imprécises, ainsi que des orientations vers des formations déconnectées du parcours universitaire des jeunes.

Les établissements d'enseignement supérieur ne comblent pas non plus ce manque : trop peu d'informations claires et pratiques sont fournies concernant les démarches après les études (inscription au Forem, délais, obligations, accès aux allocations, dispositifs d'accompagnement). Les jeunes sortent diplômés, mais insuffisamment informés.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Un service public doit être un outil efficace, pas un labyrinthe administratif. L'accompagnement vers l'emploi doit être rapide, clair et orienté vers la réussite de chacun.

Dans une Wallonie qui doit relancer sa croissance économique, valoriser ses talents et reconnecter sa jeunesse au marché du travail, il est urgent de réformer en profondeur le Forem.

Nous voulons :

- un État qui facilite les démarches, plutôt qu'un État qui les complique ;
- une Wallonie qui soutient l'ambition de ses jeunes, au lieu de les décourager par la paperasse et l'inefficacité ;
- un accompagnement simple, clair et utile dès la première étape vers l'emploi ;
- un suivi plus rapide et plus sérieux, afin d'améliorer durablement le taux d'emploi des jeunes.

Parce qu'une transition fluide entre la fin des études et l'entrée sur le marché du travail est essentielle, les Jeunes MR plaident pour un système d'accompagnement modernisé, cohérent et réellement au service des jeunes diplômés.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Garantir un accompagnement rapide et compétent, avec des délais maximum : réponse à toute demande dans les 48h, rendez-vous en visio en moins d'une semaine, et formation renforcée des conseillers pour qu'aucun jeune ne reçoive une réponse vague ou incorrecte.

Révolutionner la communication du Forem/Actiris : clarté absolue, procédures simplifiées, informations cohérentes, et suppression des démarches inutiles qui ralentissent les jeunes dès leur sortie d'études.

Créer une plateforme "Premier emploi", un guichet unique digital qui centralise inscription, droits, obligations, offres, formations et accompagnements, avec un langage simple et orienté résultats.

Renforcer les liens entre le monde de l'enseignement et le marché du travail, en connectant les jeunes aux secteurs en pénurie, aux entreprises innovantes et aux opportunités réelles, plutôt que les perdre dans une inertie administrative.

Par les Jeunes MR OVA



Les Jeunes MR demandent une reconversion ambitieuse et stratégique des sites sidérurgiques en Wallonie

ÉTAT DES LIEUX :

La Wallonie s'est développée autour de la sidérurgie, notamment dans les bassins liégeois et hennuyers, où hauts-fourneaux et aciéries ont marqué l'économie, le paysage, l'identité et le rayonnement de toute une région pendant plus d'un siècle. La désindustrialisation a laissé derrière elle plus de 3 224 hectares de sites à réaménager (SAR) au 1er juillet 2023, dont une part majeure issue de l'activité sidérurgique.

Conscient de l'enjeu stratégique que représentent ces friches, le Gouvernement wallon a confié à Wallonie Entreprendre / SOGEPA-SPAQUE une mission spécifique de rachat, dépollution et reconversion des anciens sites sidérurgiques, notamment les friches d'ArcelorMittal à Liège (Chertal, HF6, HF B, Cokerie d'Ougrée), le site Carsid à Charleroi ou encore les sites de Marchin et de Duferco à La Louvière. Rien que pour Liège, les anciens sites d'ArcelorMittal représentent 282 hectares susceptibles d'être redéployés, faisant de cette vallée sidérurgique un projet stratégique de dimension européenne.

La Wallonie s'est fixé un objectif de dépollution et de reconversion de 100 hectares par an, afin de répondre à la pénurie de terrains pour les projets économiques, d'éviter l'artificialisation de nouvelles zones agricoles et d'améliorer la qualité environnementale.

Les libéraux ont déjà rappelé l'importance d'une telle stratégie : pour l'ancien ministre Willy Borsus, ces friches constituent de véritables « réservoirs de terrains » parmi les meilleurs atouts de la Wallonie pour attirer des investisseurs, justifiant des enveloppes dédiées, dont 37,5 millions d'euros récemment mobilisés. Le Mouvement Réformateur est également sensible à la préservation d'éléments emblématiques du patrimoine sidérurgique, tels que les hauts-fourneaux d'Ougrée et de Marcinelle.

À l'international, des exemples variés : Belval (Luxembourg), Duisburg-Nord ou Zollverein (Allemagne), Ironbridge (Royaume-Uni), Pittsburgh (États-Unis) montrent que les anciennes friches sidérurgiques peuvent devenir des pôles mêlant industries innovantes, culture, tourisme, patrimoine, logement et nature, générant des milliers d'emplois et une attractivité mondiale.

Dans certaines régions wallonnes, comme c'est le cas dans le bassin liégeois, ces anciens sites industriels bénéficient d'une position géographique privilégiée, à proximité directe des grands autoroutiers, de mobilité douce et de chemin

de fer, offrant un cadre idéal pour toute activité future. Aussi, dans un contexte de pénurie de logement étudiant et de la quête de nouveaux bâtiments universitaires, ces sites démontrent des avantages non négligeables tels que la proximité avec les centres urbains et les infrastructures déjà existantes.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Les études démontrent que la reconversion des friches apporte des bénéfices multiples :

- Création d'emplois dans des secteurs d'avenir
- Attractivité urbaine et touristique
- Transmission du patrimoine industriel et de l'identité d'une région
- Recyclage du foncier
- Dépollution

Elle constitue un pilier du Plan de Relance Wallon et des travaux de la CPDT, qui y voient un levier de transition vers un aménagement sobre en sol.

Enfin, comme l'a déjà souligné le Président du MR Georges-Louis Bouchez, l'industrie doit redevenir un projet de société, garantissant prospérité, innovation et souveraineté. Dans une société qui fait désormais la part belle aux services, les décideurs politiques se doivent de soutenir le retour de l'industrie en Belgique afin de diversifier les activités économiques de notre pays, contribuer au projet d'autonomie stratégique, et créer des emplois dans des bassins de vie touchés par l'inactivité.

La reconversion des friches sidérurgiques s'inscrit pleinement dans cette ambition. Faisant suite à l'étude du Centre Jean Gol de juillet 2025, Relançons l'activité minière en Belgique et en Europe, la réflexion autour de l'avenir de ces friches industrielles doit également se faire dans le contexte des objectifs belges et européens en termes d'autonomie stratégique. Beaucoup de ces sites qui ont servi d'outil de rayonnement industriel et stratégique pour notre pays doivent également entrer dans l'équation d'une potentielle future relance de l'industrie lourde et minière dans notre pays.

Par les Jeunes MR de la Fédération de Liège



Les Jeunes MR demandent une reconversion ambitieuse et stratégique des sites sidérurgiques en Wallonie

Par conséquent, étant donné les enjeux importants, toute réflexion sérieuse autour de l'avenir de nos sites industriels devra se faire de manière holistique et dans une démarche multisectorielle en ne laissant aucun aspect de côté, qu'il soit industriel, économique, environnemental, patrimonial, touristique ou encore social.

PROPOSITION CONCRÈTE :

- Faire des friches dépolluées un levier majeur d'attractivité économique et de réindustrialisation, en développant des écosystèmes d'avenir (industrie décarbonée, énergies renouvelables, logistique verte, industries culturelles et créatives).
- Inscrire la réflexion autour de l'avenir des anciens sites industriels wallons dans un cadre holistique et multisectoriel, où aucun aspect n'est mis de côté, dans un contexte d'une nécessaire actualisation de nos centres urbains et de leur adéquation avec les enjeux et besoins contemporains
- Accélérer la dépollution et la reconversion des friches sidérurgiques, en concentrant les moyens sur les sites stratégiques comme les 282 hectares des anciens sites ArcelorMittal à Liège, afin de créer de nouveaux pôles industriels, économiques et urbains.
- Valoriser et préserver le patrimoine sidérurgique emblématique (Hauts-fourneaux d'Ougrée, Marcinelle...), en l'intégrant dans des projets culturels, touristiques et identitaires inspirés de modèles internationaux comme Belval ou la Ruhr.
- Promouvoir une stratégie de recyclage du foncier, limitant l'artificialisation des sols, en intégrant ces reconversions dans la transition écologique et dans une vision territoriale cohérente et durable.
- Renforcer la gouvernance, les financements et la concertation locale, en mobilisant les outils régionaux (WE/ SOGEPa-SPAQUE), les partenariats publics-privés et les acteurs locaux pour garantir des projets créateurs d'emplois et de qualité de vie.

Par les Jeunes MR de la Fédération de Liège



Les Jeunes MR demandent une campagne pour mieux faire connaître les ressources de santé mentale

ÉTAT DES LIEUX :

En 2024, le suicide est devenu la première cause de mortalité chez les jeunes en Belgique. Il représente désormais un décès sur quatre parmi les 15-24 ans, dépassant les accidents de la route.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

À partir de ce constat alarmant, notre groupe de travail s'est interrogé sur les dispositifs déjà existants pour lutter contre ce phénomène. En réalité, de nombreuses initiatives sont en place, mais elles restent trop peu connues des jeunes.

Ainsi, sur l'ensemble des campus, des pôles santé proposent des consultations psychologiques gratuites ou remboursées. Pour les moins de 25 ans, une consultation coûte entre 0 et 11 €. Les psychologues conventionnés de première ligne sont répertoriés par province sur plusieurs plateformes officielles, et des équipes mobiles sont également disponibles dans chaque province.

Par ailleurs, plusieurs lignes d'aide existent :

- 107 pour obtenir un soutien psychologique immédiat ;
- 0800 32 123, la ligne de prévention suicide, disponible 24h/24.

PROPOSITION CONCRÈTE :

L'objectif de cette motion est de faire connaître et de valoriser ces dispositifs, aujourd'hui trop peu mis en avant. Nous avons choisi de concentrer notre action sur l'enseignement supérieur, un environnement particulièrement stressant et anxiogène, notamment à l'approche des examens. Une motion complémentaire portant sur l'enseignement secondaire sera proposée lors du prochain congrès.

Pour rendre ces initiatives plus accessibles et mieux connues des étudiants, nous proposons une campagne de communication en plusieurs étapes au sein des établissements d'enseignement supérieur :

1. Lors des journées d'accueil, un moment spécifique serait réservé au pôle santé afin qu'il puisse se présenter et expliquer son rôle aux nouveaux étudiants.
2. Une communication continue des universités et des hautes écoles tout au long de l'année, rappelant les dispositifs disponibles via des affiches, des e-mails et une journée de sensibilisation.
3. La formation d'un "délégué santé" dans chaque organisation et cercle étudiant, assurée par le pôle santé, afin de créer un relais direct entre les étudiants et les professionnels.

Par les GT Jeunesse, enseignement, formation & vie étudiante



Les Jeunes MR demandent l'harmonisation des tarifs du TEC entre les tranches des 12-18 & 18-24 ans.

ÉTAT DES LIEUX :

Le précédent gouvernement wallon avait pris la décision en 2022 d'instaurer une quasi gratuité des transports avec des tarifs préférentiels à 12€/an pour les abonnements EXPRESS pour les tranches 18-24, +65, ainsi que pour les personnes bénéficiant d'interventions majorées.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Une évaluation de cette politique publique est en cours, et le ministre wallon en charge de la mobilité et des transports publics a remis en doute l'efficacité de cette mesure sur une potentielle hausse de la fréquentation des TEC.

Les personnes âgées de 12 à 18 ans sont exclues des conditions pour bénéficier de la quasi-gratuité.

Même si cette décision était irresponsable dans le contexte budgétaire wallon en 2022, il est noble de vouloir utiliser l'enveloppe de la quasi-gratuité afin de mieux la répartir et en faire bénéficier les tranches 12-18.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR demandent l'utilisation du budget actuellement consacré à la quasi-gratuité afin de le redistribuer pour couvrir la tranche 12-18 ans. Cela permettrait de réduire les tarifs pour les 12-18 ans tout en entraînant une hausse modérée pour les 18-24 ans, garantissant ainsi une politique publique plus juste et équitable.

Par Byron Bellens // Membre Jeunes MR - Co-président de Jeunes MR de Mons



Les Jeunes MR demandent l'intégration obligatoire des compétences numériques avancées et de l'esprit d'entreprendre dès l'enseignement secondaire pour le rendre stratégique

ÉTAT DES LIEUX :

L'économie change : Le marché du travail est en pleine « mutation technologique ». L'école doit enseigner les compétences numériques de demain (coder, utiliser l'IA, se protéger en ligne), pas seulement les outils bureautiques d'hier.

On manque d'initiative : L'esprit d'entreprendre (apprendre à gérer un projet, créer de la valeur) est une compétence clé, mais elle est « insuffisamment valorisée » dans nos écoles.

Les fake news sont un danger : La prolifération... des infox (fake news) est un véritable danger pour l'esprit critique. L'école doit « armer les élèves » contre la désinformation.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Un service public doit être un outil efficace, pas un IGarantir que tous les élèves sortant du secondaire soient dotés d'une base solide en compétences numériques et d'une culture de l'initiative, les préparant ainsi efficacement aux défis du marché du travail de demain.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR demandent un nouveau « Socle de Compétences » obligatoire au secondaire (D1/D2/D3) avec l'instauration d'un enseignement dirigé sur :

- La Maîtrise du Numérique : Les « principes du coding », les bases de la cybersécurité, et l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- L'Esprit d'Initiative : Une initiation à la gestion de projet et à la création (savoir comment transformer une idée en action).
- La Lutte contre les Fake News : Apprendre la méthode de vérification des sources et la détection des techniques de désinformation (manipulation d'images, deep fakes).

Les Jeunes MR préconisent de faire appel à des experts du terrain. Cela permettra de mettre en place des mécanismes simples pour que des professionnels externes: entrepreneurs (consultant en transformation digitale, fondateur de start-up, RH spécialisé en IT...), experts numériques (développeur web, directeur de boîte hacking éthique,...) puissent intervenir régulièrement dans les classes et partager leur expérience.

Les Jeunes MR demandent une formation de nos enseignants à ces nouveaux défis : Intégrer des cours dédiés (ou en renforçant les cours existants) sur le numérique, l'esprit d'initiative et la lutte contre les fake news dans la formation initiale des enseignants et en faisant de ces sujets une priorité dans l'offre de formation continue pour les enseignants déjà en poste.

Par le CA des Jeunes MR



Les Jeunes MR demandent une politique d'investissement favorisant l'entrepreneuriat et l'innovation pour une économie locale durable en Province de Luxembourg

ÉTAT DES LIEUX :

La Province de Luxembourg est largement rurale, avec des défis spécifiques : éloignement des grands centres, dispersion géographique des activités, et une tendance de certains jeunes à quitter la province faute d'opportunités économiques adaptées, avec évidemment le Grand-Duché du Luxembourg parfois très proche géographiquement de nos communes.

L'essor du télétravail, de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat local offre une opportunité réelle pour dynamiser les territoires moins densément peuplés, à condition de créer les conditions favorables.

La Région wallonne, via sa stratégie Digital Wallonia, a entrepris de stimuler la transition numérique de l'économie, notamment par le soutien aux entreprises, au commerce digital et à l'innovation.

L'usage des technologies numériques tels que la connectivité, e-commerce, espaces de coworking, services dématérialisés, ... est fortement lié à une meilleure compétitivité et attractivité des territoires.

En Belgique, par exemple, 53 % des entreprises ont acheté des services cloud en 2021.

Soutenir les jeunes entrepreneurs, les startups, les lieux de coworking et les spécialités économiques locales permettrait de renforcer la dynamique économique de la province, tout en respectant les valeurs de liberté, de responsabilité et d'innovation du libéralisme.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Cette motion s'inscrit pleinement dans les valeurs des Jeunes MR : autonomie, liberté d'entreprendre, responsabilité individuelle et collective.

En ciblant la Province de Luxembourg, notre action est adaptée à un territoire rural souvent moins bien pourvu en opportunités que les zones urbaines. En encourageant l'entrepreneuriat jeune, la numérisation des activités locales et l'infrastructure numérique, nous contribuons à « réunir les conditions de la liberté » (liberté de créer, liberté de choisir son lieu de vie, liberté de travailler proche de chez soi) tout en favorisant une croissance économique durable.

De plus, en donnant aux communes et aux jeunes les moyens de transformer leur environnement, on opte pour une décentralisation intelligente, libérale et innovante plutôt que pour une approche trop centralisée ou uniforme. Enfin, cette politique contribuera à enrayer la fuite des jeunes talents vers les grandes villes, et à renforcer la cohésion territoriale de la province.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Afin de promouvoir une économie locale durable et décentralisée en Province de Luxembourg, les Jeunes MR demandent la mise en place d'un programme d'incitation pour les jeunes indépendants et startups

Cela passerait par la création, en collaboration avec les communes de la province, d'un statut ou d'une subvention engageant les jeunes entrepreneurs à s'installer en milieu rural (par exemple réduction de cotisations, accompagnement administratif simplifié).

Les Jeunes MR demandent aussi de favoriser les formations, mentorats ou réseaux d'accompagnement spécifiquement destinés aux jeunes de la province.

Les Jeunes MR demandent le développement des infrastructures numériques et des espaces de travail partagés en proposant que chaque bassin propice à ces activités (tels que chaque point Idelux ?) dispose d'un espace de coworking bien équipé (connectivité haut débit, salle de réunion, soutien administratif) pour accueillir télétravailleurs, indépendants ou petites équipes. Il est également primordial de s'assurer que la couverture fibre ou très haut débit soit déployée dans les zones rurales de la province, afin de ne pas laisser les jeunes ou les entreprises à l'écart.

Les Jeunes MR demandent la stimulation de la transition numérique des PME et commerces locaux en Province du Luxembourg en organisant des diagnostics gratuits pour les PME/commerces locaux en Province de Luxembourg afin d'évaluer leur maturité numérique (e-commerce, gestion en ligne, marketing digital) et en offrant des subsides ou encouragements pour adapter ou moderniser leur modèle (vente en ligne, click&collect, présence numérique) afin de renforcer leur compétitivité.

Les Jeunes MR demandent la valorisation des filières économiques localisées et des spécialisations territoriales. Cela peut se faire en identifiant des niches territoriales (agro-alimentaire haut de gamme, tourisme nature, artisanat tech, services aux seniors, économie circulaire) et en soutenant les jeunes qui s'engagent dans ces secteurs via un « fonds jeunes entreprises rurales », tout en encourageant les partenariats entre jeune entrepreneur, start-up et acteurs locaux (chambres d'agriculture, associations touristiques, coopératives) pour créer des synergies et des modèles économiques innovants.

Les Jeunes MR demandent la mise en œuvre d'un suivi et d'une communication en demandant à la Région wallonne, via Digital Wallonia, et aux acteurs provinciaux de publier une cartographie annuelle de l'évolution numérique et entrepreneuriale en milieu rural (nombre de jeunes actifs, entreprises créées, taux de coworking occupés, couverture haut débit). Il est également central de promouvoir ces réussites auprès des jeunes de la province afin de montrer qu'il est possible de s'installer et réussir en milieu rural. Enfin, il faut développer une communication dynamique et ciblée à destination des jeunes, en s'appuyant sur les réseaux sociaux et la mise en avant de témoignages inspirants.

Par les Jeunes MR de la Fédération du Luxembourg



Les Jeunes MR demandent une mobilisation pour faire de l'économie européenne une puissance mondiale

ÉTAT DES LIEUX :

Le rapport Draghi, publié le 9 septembre 2024 par l'économiste et ancien président de la Banque centrale européenne Mario Draghi, alerte sur le déclin structurel de la compétitivité européenne.

Ce rapport met en évidence le retard croissant de l'Union européenne par rapport aux économies américaine et chinoise, et appelle à des réformes majeures : davantage d'investissements, une réduction de la bureaucratie, une intégration accrue du marché intérieur et une politique industrielle coordonnée.

L'Europe fait face à une fragmentation économique importante : des marchés de capitaux nationaux peu intégrés, une productivité en stagnation, une capacité d'innovation insuffisante et des obstacles réglementaires trop lourds pour les entreprises.

Draghi estime les besoins d'investissements supplémentaires à plus de 800 milliards d'euros par an, soit environ 5 % du PIB européen.

Certains États autoritaires, notamment la République populaire de Chine, abusent des règles obsolètes de l'OMC en leur faveur, subventionnent massivement leurs produits et inondent les marchés européens, tout en protégeant leur marché intérieur.

À cela s'ajoutent les nouveaux tarifs américains, visant notamment l'acier, l'aluminium, les véhicules électriques et certaines technologies vertes. La politique économique de Donald Trump, marquée par un protectionnisme agressif, une remise en cause des institutions multilatérales et une volonté de réindustrialisation ciblée, constitue un défi stratégique pour la compétitivité européenne, certes moins dangereux que la menace chinoise, mais tout autant déterminant pour la souveraineté économique de l'Europe.

La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a intégré certaines recommandations du rapport Draghi dans le programme de travail 2024-2029, reconnaissant la nécessité urgente d'une action coordonnée.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

L'Union européenne accuse un retard économique préoccupant et décroche face aux États-Unis et à la Chine en productivité, innovation et attractivité. Sans réaction, l'Europe risque d'entrer dans une période de « lente agonie ». Le marché intérieur est fragmenté. Les marchés restent trop nationaux, ce qui limite l'accès au capital, freine les investissements et empêche l'émergence de champions européens. L'Union Européenne est dépendante

stratégiquement et énergétiquement. L'Europe doit réduire ses dépendances pour retrouver une sécurité économique, y compris vis-à-vis de partenaires théoriquement alliés. La coopération économique entre démocraties libérales est essentielle pour promouvoir un commerce fondé sur les libertés, les droits humains et l'État de droit. Une transition écologique bien gérée peut renforcer la compétitivité européenne ; mal gérée, elle pourrait accélérer notre déclin. Certains États autoritaires font preuve de plus en plus d'abus. La Chine subventionne massivement ses entreprises, faussant la concurrence mondiale et menaçant les industries européennes.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Accélérer et achever la construction d'un véritable Marché intérieur européen unifié, en supprimant les barrières inutiles, en harmonisant les normes essentielles et en facilitant la libre circulation des biens, services, capitaux, talents et travailleurs.

Renforcer massivement l'intégration économique européenne afin de faire du marché intérieur le moteur principal d'innovation, de croissance et de productivité.

Lancer un véritable "Choc d'investissements européens", mobilisant secteurs publics et privés, pour atteindre les 800 milliards € annuels nécessaires dans les secteurs stratégiques (infrastructures, IA, défense, spatial, innovation, énergie, deeptech).

Réduire drastiquement la bureaucratie européenne et nationale, notamment via un One In – Two Out Rule, afin de libérer l'esprit d'entreprise et de réduire les charges qui pèsent sur les startups et PME.

Créer un cadre réglementaire réellement pro-innovation, moderne, flexible et propice à l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux modèles industriels.

Moderniser en profondeur le droit européen de la concurrence, en intégrant les enjeux de souveraineté économique, de compétitivité globale et de productivité.

Adopter une approche "croissance & innovation" dans le contrôle des fusions, tout en refusant le dirigisme industriel basé sur des choix politiques arbitraires.

Mettre en place une Stratégie européenne d'Autonomie Compétitive, reposant sur l'innovation, la production européenne, l'investissement privé et la liberté d'entreprendre à l'opposé du protectionnisme.

Créer un Fonds européen pour l'innovation de rupture, soutenant les technologies stratégiques (IA, quantique, biotechnologies, batteries, cyberdéfense, spatial) avec un

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR demandent une mobilisation pour faire de l'économie européenne une puissance mondiale

accès simplifié aux PME et startups.

Développer une politique industrielle européenne ambitieuse dans les technologies propres, sans sacrifier les filières industrielles existantes. La transition doit être rationnelle, compatible avec la compétitivité, la souveraineté et le bien-être des Européens.

Intégrer pleinement l'énergie nucléaire comme pilier de la compétitivité européenne, garantissant sécurité énergétique, stabilité des prix et décarbonation réelle.

Réformer la fiscalité européenne en faveur de la croissance, notamment via :

- une réduction de la pression sur les entreprises innovantes ;
- des incitants fiscaux à l'investissement privé ;
- un soutien accru aux PME exportatrices.

Compléter l'Union bancaire et créer une véritable Union des marchés de capitaux, afin de faciliter l'accès au financement pour toutes les entreprises européennes.

Renforcer les mesures de défense commerciale contre le dumping et les subventions massives d'États autoritaires, tout en préservant un marché compétitif.

Prendre pleinement en compte les nouveaux tarifs américains, car ils constituent une menace stratégique pour la souveraineté et la puissance économique de l'Union.

Créer un Conseil européen de la productivité, chargé d'évaluer, comparer et stimuler les réformes nationales visant à réduire l'écart de productivité avec les États-Unis.

Développer un Erasmus des compétences et de l'apprentissage, afin de renforcer la mobilité, combler les pénuries de main-d'œuvre et améliorer l'employabilité des jeunes Européens.

Faire de l'Europe un géant industriel de la défense, en stimulant la production européenne, en favorisant les achats communs et en soutenant l'émergence de champions européens.

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR demandent un meilleur encadrement et une lutte accrue contre le gaz hilarant en Belgique

ÉTAT DES LIEUX :

Le protoxyde d'azote, plus communément appelé gaz hilarant, est un gaz incolore généralement utilisé lors de pratiques médicales (ex. anesthésie), comme additif alimentaire ou dans certains usages techniques.

Or, ce gaz est aussi détourné à des fins récréatives, via des cartouches ou des ballons gonflés à partir de bonbonnes, puis inhalé pour son effet euphorisant.

La consommation de ce gaz comporte plusieurs risques pour la santé, allant de pertes d'équilibre à un manque d'oxygène, voire de paralysies graves.

Sur le plan climatique, le protoxyde d'azote est un gaz à effet de serre extrêmement puissant, dont le potentiel de réchauffement global est près de 300 fois supérieur à celui du CO₂ sur un horizon de 100 ans. Il contribue également à la destruction de la couche d'ozone, ce qui en fait un polluant atmosphérique parmi les plus problématiques pour les stratégies climatiques européennes. Chaque inhalation récréative peut sembler anodine, mais la multiplication des usages, combinée aux rejets industriels et agricoles, participe à l'aggravation d'un phénomène déjà critique.

Outre les émissions, l'impact environnemental le plus visible concerne les déchets laissés dans l'espace public. Les capsules et bonbonnes de protoxyde d'azote sont fréquemment abandonnées dans les rues, les parcs, les parkings ou les espaces verts. Les services de propreté urbaine doivent alors assurer une collecte coûteuse et chronophage. À Bruxelles, Bruxelles-Propreté signale avoir ramassé plusieurs tonnes de bonbonnes en seulement quelques semaines dans certains quartiers, témoignant de l'ampleur du phénomène.

Ces bonbonnes représentent également un risque sérieux pour les infrastructures de gestion des déchets. Lorsqu'une bonbonne non vidée se retrouve par erreur dans la filière classique, elle peut provoquer une explosion dans les incinérateurs, endommageant gravement les fours et entraînant des coûts de réparation très élevés, ainsi que des interruptions temporaires de service. Des incidents de ce type sont déjà documentés en Belgique et ailleurs en Europe.

Les données existantes sur la consommation de protoxyde d'azote sont parcellaires, mais permettent quelques observations inquiétantes :

- Augmentation continue de l'usage détourné depuis la fin des années 2010 chez les adolescents et les jeunes adultes, particulièrement en milieu festif ;

- Une enquête flamande réalisée entre 2021 et 2022 indique que 4,3 % des élèves du secondaire ont déjà consommé du protoxyde d'azote au moins une fois dans leur vie.

Sur le terrain, communes et police signalent une présence de plus en plus récurrente de capsules et de bonbonnes vides dans l'espace public. À titre d'exemple, en 2024, pour la Région bruxelloise, différentes autorités (Bruxelles Propreté, STIB, etc.) ont procédé à l'enlèvement de près de 150 tonnes de bouteilles de protoxyde d'azote (+ 50 % par rapport à 2023).

Il y a un cadre légal en place, mais celui-ci est insuffisant

- 2021 : Interdiction de la vente de cartouches métalliques aux mineurs ;
- Région bruxelloise : Les 19 communes adaptés leur règlement de police pour prohiber la possession et la consommation de gaz hilarant dans l'espace public ;
- Arrêté royal du 11 mars 2024 : Interdiction de l'usage récréatif du protoxyde d'azote sous toutes ses formes. Cet arrêt bannit la vente, l'achat, la détention, le transport, l'importation, l'exportation et la promotion du produit lorsque celui-ci est destiné à être inhalé. Or, des exceptions existent pour les usages légitimes du protoxyde d'azote (cf. supra), permettant à n'importe qui de justifier l'achat de protoxyde d'azote en présumant une intention licite. Cette facilité rend l'application de l'interdiction extrêmement difficile sur le terrain, puisqu'il est quasiment impossible pour les forces de l'ordre de devoir prouver l'usage détourné de ce produit (en dehors des cas de flagrant délit).

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Considérant que le protoxyde d'azote, dit gaz hilarant, est un gaz utilisé à des fins médicales, alimentaires ou techniques, mais qu'il est de plus en plus détourné à des fins récréatives via des cartouches ou des bonbonnes inhalées pour leurs effets euphorisants ;

Considérant que cette consommation n'est pas sans danger et peut provoquer des pertes d'équilibre, des malaises, des carences en vitamine B12, des atteintes neurologiques graves et des paralysies, voire le décès ;

Considérant que le protoxyde d'azote est également un gaz à effet de serre très puissant, dont le potentiel de réchauffement est environ 300 fois supérieur à celui du CO₂, et qu'il contribue à la destruction de la couche d'ozone, ce qui en fait un polluant incompatible avec les objectifs climatiques belges et européens ;

Par les Jeunes MR d'Uccle



Les Jeunes MR demandent un meilleur encadrement et une lutte accrue contre le gaz hilarant en Belgique

Considérant que l'usage détourné du gaz hilarant génère en outre des nuisances environnementales importantes : accumulation massive de capsules et de bonbonnes dans l'espace public, surcharges pour les services de propreté, risques d'explosions dans les incinérateurs lorsqu'elles sont jetées pleines, avec des dégâts coûteux pour les infrastructures ;

Considérant que les données disponibles montrent une progression préoccupante de la consommation, en particulier chez les jeunes, et une multiplication des signalements par les communes, la police, les services de propreté et les centres de prévention ;

Considérant que, malgré l'interdiction de vente aux mineurs, les règlements communaux et l'arrêté royal du 11 mars 2024 prohibant l'usage récréatif du protoxyde d'azote, le cadre actuel reste difficilement applicable, notamment en raison des exceptions liées aux usages médicaux, techniques et alimentaires, qui permettent de contourner l'interdiction par une simple déclaration d'intention licite ;

Considérant enfin que la consommation de gaz hilarant au volant présente des risques évidents pour la sécurité routière, au même titre que l'alcool ou d'autres substances altérant les capacités de conduite ;

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR plaident pour une adaptation de la loi relative à la police de la circulation routière, afin d'y mentionner explicitement le protoxyde d'azote parmi les substances dont la consommation est incompatible avec la conduite et de permettre la mise en place de contrôles et de sanctions adaptés, à l'instar de ce qui existe pour l'alcool et les drogues ;

Les Jeunes MR soutiennent une révision du cadre fédéral applicable au protoxyde d'azote, afin d'y inscrire explicitement le protoxyde d'azote, lorsqu'il est utilisé à des fins récréatives, dans le champ des substances soumises au régime des stupéfiants, ainsi que de renforcer l'effectivité de l'interdiction en limitant la possibilité de contourner la loi par une simple déclaration orale d'usage médical, technique ou alimentaire et en facilitant le travail des services de police et de justice.

Les Jeunes MR demandent un renforcement, avec une collaboration entre les entités fédérées et les acteurs de terrain, la prévention et la sensibilisation relative au protoxyde d'azote et aux drogues de manière générale, via des campagnes d'informations ciblées à destination des jeunes, en intégrant systématiquement la question du gaz hilarant dans les programmes de prévention et en déterminant des outils pédagogiques adéquats pour les personnels éducatifs au sens large, les CPMS, ainsi que les familles.

Par les Jeunes MR d'Uccle



Les Jeunes MR demandent la création d'un Erasmus+ Travail pour renforcer la mobilité, l'emploi des jeunes et la compétitivité européenne

ÉTAT DES LIEUX :

Le marché du travail européen fait face à des déséquilibres structurels : certains États membres connaissent une saturation dans des secteurs clés, tandis que d'autres subissent des pénuries importantes de main-d'œuvre, notamment dans la santé, l'ingénierie, les technologies numériques, la transition verte, l'éducation et la recherche.

De nombreux jeunes diplômés ne parviennent pas à trouver un emploi correspondant à leurs compétences dans leur pays d'origine, alors même que des postes vacants existent ailleurs dans l'Union. Cette situation freine la compétitivité européenne et limite l'utilisation du potentiel des talents européens.

Les obstacles administratifs, les difficultés d'accès au logement, les procédures d'équivalences professionnelles et les coûts des déménagements limitent fortement la mobilité professionnelle des jeunes dans l'Union.

Le rapport Draghi souligne le manque d'intégration économique européenne, l'insuffisance de la mobilité intra-européenne et l'absence d'une stratégie ambitieuse pour renforcer la circulation des talents et la productivité continentale.

Les programmes de coopération existants démontrent l'efficacité des outils de "matching" entre besoins économiques et profils qualifiés, ainsi que l'importance de dispositifs encadrés de mobilité pour lutter contre le brain drain.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques européens en facilitant l'accès des jeunes diplômés aux opportunités professionnelles au sein de l'Union.

Soutenir une intégration renforcée du marché du travail européen, en cohérence avec les objectifs de compétitivité, d'innovation et de croissance durable définis au niveau européen.

Réduire les obstacles à la mobilité professionnelle en simplifiant les démarches administratives, les équivalences de diplômés et l'accès au logement dans les pays d'accueil.

Offrir aux jeunes Européens une expérience professionnelle internationale structurée, sécurisée et accessible, leur permettant de développer leurs compétences, leur autonomie et leur employabilité.

Encourager le retour des jeunes dans leur pays d'origine pour prévenir la fuite des talents, renforcer le transfert de compétences et soutenir la cohésion économique et sociale des États membres.

Renforcer le sentiment d'appartenance européenne en favorisant les rencontres entre jeunes de différents États membres, le partage de pratiques professionnelles et la découverte d'autres cultures. Erasmus+ Travail doit devenir un outil concret de construction d'une identité européenne fondée sur la mobilité, la solidarité, l'ouverture et l'expérience commune au sein du marché du travail européen.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Créer un Erasmus+ Travail, permettant aux jeunes diplômés européens d'effectuer une mobilité professionnelle de 1 à 3 ans dans un autre État membre, afin de répondre aux pénuries de main-d'œuvre et de soutenir la compétitivité européenne.

Financer le logement et les coûts d'installation des participants grâce aux fonds européens, en mobilisant les résidences Erasmus, les campus universitaires, les logements publics et des partenariats locaux.

Mettre en place une plateforme européenne de matching, reliant les pénuries sectorielles des États membres aux profils qualifiés des jeunes diplômés, afin d'orienter efficacement les mobilités et de maximiser l'adéquation entre compétences et besoins.

Réduire les obstacles administratifs, en simplifiant les démarches de séjour, les procédures de mobilité professionnelle et l'accès aux services de base dans le pays d'accueil.

Soutenir l'apprentissage linguistique, grâce à des formations financées par l'Union avant et pendant la mobilité, afin de faciliter l'intégration professionnelle et culturelle des participants.

Proposer aux diplômés de l'enseignement secondaire professionnel un module préparatoire financé par l'Union européenne, comprenant une initiation linguistique,

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR demandent la création d'un Erasmus+ Travail pour renforcer la mobilité, l'emploi des jeunes et la compétitivité européenne

des cours pratiques liés à leur métier dans un contexte international et un accompagnement renforcé, afin d'assurer une intégration progressive et sécurisée dans la mobilité européenne.

Encourager le retour dans le pays d'origine, via un bonus d'insertion professionnelle, un accompagnement au retour et un réseau Alumni Erasmus+ Travail, afin de lutter contre le brain drain et de renforcer le développement national.

Développer des partenariats stratégiques avec les entreprises, les services publics, les institutions éducatives et les secteurs en tension, pour proposer des mobilités alignées avec les priorités industrielles européennes (santé, numérique, transition verte, IA, énergie, défense).

Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, en offrant aux anciens participants un accès facilité aux fonds européens pour créer des projets innovants et contribuer au renforcement économique de leur pays d'origine.

Renforcer la mobilité intra-européenne des talents, afin d'en faire un moteur d'innovation, de productivité, de compétitivité et d'autonomie stratégique pour l'Union européenne.

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR demandent une standardisation des certificats PEB en Belgique

ÉTAT DES LIEUX :

La PEB, ou Performance énergétique des bâtiments, est un dispositif réglementaire évaluant l'efficacité énergétique des bâtiments, privés ou publics. Cependant, ce dispositif ne sert pas qu'à évaluer la consommation énergétique du bâti, puisque celle-ci est assortie d'un ensemble de règles et d'obligations qui s'appliquent à la construction, la rénovation, vente ou location d'un bâtiment. Ces règles visent à encourager les propriétaires et constructeurs immobiliers à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ de leur(s) bien(s), en vue d'en augmenter la performance énergétique.

En Belgique, le certificat PEB est obligatoire pour tout bâtiment à vendre ou à louer, ainsi que pour toute nouvelle construction ou rénovation lourde. Le certificat PEB mentionne la classe énergétique du bâtiment, allant généralement de A + (très performant) à G (énergivore), la consommation théorique d'énergie, ainsi que les recommandations d'amélioration.

Pour commencer, la PEB découle d'une directive européenne de 2002, révisée à plusieurs reprises, nommée EPBD, Energy Performance of Buildings Directive. L'objectif de cette directive étant de réduire la consommation énergétique des bâtiments et de favoriser la construction de bâtiments performants énergétiquement. Chaque membre de l'UE a donc, en conséquence, créé sa propre réglementation ad hoc.

En Belgique, cette mesure est essentielle, le parc immobilier belge étant l'un des plus anciens et énergivore d'Europe. Ainsi, près de 40 % des logements ont été construits avant 1960, donc avant l'existence de toute norme d'isolation. Toutefois, ce chiffre cache des disparités régionales : plus de 80 % du bâti bruxellois a été construit avant 1980, 65 % pour la Wallonie et 55 % pour le parc immobilier flamand. Or, le secteur du bâtiment représente entre 30 et 35 % des émissions nationales de CO₂.

D'un autre côté, les prix de l'énergie ayant fortement augmenté ces dernières années, une part importante de la population consacre une partie significative de ses revenus à la facture énergétique de leur logement.

Encore aujourd'hui, de nombreux propriétaires belges ignorent la performance énergétique de leur propre bien. Ainsi, dans un avis publié fin août 2025, le Conseil central de l'économie préconise que le certificat PEB devienne obligatoire pour l'ensemble du parc immobilier belge et, plus encore, l'organe conseille également de rendre le PEB uniforme pour les trois régions. À noter que la région bruxelloise s'est déjà positionnée sur le sujet : la PEB y sera obligatoire dès 2030.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Considérant que la performance énergétique des bâtiments (PEB) est un dispositif européen, décliné dans chaque État membre, qui vise à réduire la consommation d'énergie des bâtiments et leurs émissions de CO₂, notamment via un certificat obligatoire lors de la vente, de la location ou de la construction d'un bien ;

Considérant que la Belgique dispose d'un parc immobilier parmi les plus anciens d'Europe, avec une part considérable de logements construits avant l'existence de normes d'isolation modernes, en particulier à Bruxelles, et que le secteur du bâtiment représente une part importante des émissions nationales de gaz à effet de serre ;

Considérant que le certificat PEB est appelé à devenir un outil déterminant pour orienter les politiques de rénovation, informer les citoyens, guider les investisseurs, soutenir la lutte contre la précarité énergétique et conditionner de plus en plus l'accès à certains financements (prêts rénovations, produits "verts", etc.) ;

Considérant qu'en l'état, les trois Régions appliquent des réglementations PEB distinctes, avec des méthodes de calcul, des échelles de classes énergétiques et des présentations de certificats différentes, ce qui complique la comparaison entre biens situés dans des Régions différentes, nuit à la lisibilité pour les ménages et complique le travail des opérateurs actifs à l'échelle du pays ;

Considérant que cette fragmentation nuit également à la mobilité résidentielle et professionnelle, crée de l'insécurité pour les investisseurs et rend plus difficile la mise en place de produits financiers et de politiques de rénovation cohérents à l'échelle nationale ;

Considérant qu'une standardisation de l'indicateur clé (par exemple en kWh/m²/an), des classes énergétiques et du format du certificat, tout en respectant les compétences régionales, permettrait de faire du PEB un langage commun pour le marché immobilier, les pouvoirs publics, le secteur financier et les citoyens ;

Considérant enfin que la Belgique doit se doter d'outils clairs, lisibles et comparables pour respecter ses engagements européens en matière de climat et d'efficacité énergétique des bâtiments ;

Par le GT Développement durable, environnement, agriculture, bien-être animal, ruralité, énergie & climat



Les Jeunes MR demandent une standardisation des certificats PEB en Belgique

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR plaident pour que la question de l'harmonisation du certificat PEB entre les trois Régions soit inscrite à l'ordre du jour des instances interfédérales compétentes et fasse l'objet d'un suivi politique prioritaire ;

Les Jeunes MR soutiennent l'élaboration d'un accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions visant à :

- Définir un indicateur principal commun de performance énergétique des bâtiments ;
- Harmoniser les classes énergétiques et leurs seuils ;
- Converger vers une méthode de calcul unique ou pleinement comparable sur l'ensemble du territoire ;

Les Jeunes MR demandent la création d'un modèle standardisé de certificat PEB valable dans toutes les Régions, avec une présentation unifiée (graphisme, couleurs, informations-clés), disponible dans les trois langues nationales et en anglais, afin d'en faciliter la compréhension par les citoyens, les professionnels et les investisseurs, ainsi que de renforcer la transparence du marché immobilier.

Par le GT Développement durable, environnement, agriculture, bien-être animal, ruralité, énergie & climat



Les Jeunes MR demandent une généralisation de l'inscription des communes belges à BE-Alert

ÉTAT DES LIEUX :

En juillet 2021, la Belgique a connu de dramatiques inondations. Le bilan est lourd : 39 morts, des milliers de sinistrés et des centaines de millions d'euros de dégâts que l'histoire peinera à réparer.

En Belgique, le Centre National de Crise (NCCN) est responsable de la coordination de la réponse aux crises à l'échelle nationale, en étant tant le relais des centres de crise régionaux que de toutes les administrations comportant en leur sein des cellules de crise.

L'outil phare de cet organe est le système « BE-Alert », qui permet tant aux communes qu'aux citoyens d'être informés par des canaux officiels de la survenance d'un événement nécessitant une réponse immédiate.

En réponse à une question écrite (n°78), le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard QUINTIN (MR) a publié les statistiques des communes inscrites à BE-Alert.

Le constat est sans appel. Si toutes les communes bruxelloises sont inscrites, 33 communes ne l'étaient pas encore en mars 2025 parmi lesquelles :

31 en Wallonie

- 12 dans le Hainaut
- 8 en Province de Liège
- 7 en Province de Namur
- 3 en Province du Luxembourg
- 1 en Brabant-Wallon

et 2 en Flandre.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Depuis lors, la Commune de Neupré a rejoint le mouvement. Les modalités d'inscription et d'application de ce système sont pourtant très simples :

- Un coût d'activation unique de 200 € (hors TVA) pour les nouvelles entités qui s'inscrivent ;
- Un coût d'abonnement annuel de 788,88 € (hors TVA).
- Un coût fixe de communication de 0,055 € (hors TVA) pour l'envoi d'un message texte (160 caractères) ou d'un message vocal de 60 secondes.
- Formations mensuelles gratuites par vidéo-conférence
- Quant aux avantages du système BE-Alert :

- Utilisation centralisée de plusieurs canaux : SMS, SMS basé sur la localisation, message vocal, e-mail, écrans d'information, sites web et applications ;
- Opérationnel 24/7 ;
- Expéditeur fiable et reconnaissable ;
- Outil évolutif avec intégration de nouvelles technologies ;
- Interaction flexible avec les communes voisines, occasionnelle ou structurelle ;
- Collaboration avec et soutien des autorités provinciales et fédérales ;
- Possibilité d'envoyer des messages d'intérêt général aux personnes inscrites (optionnel) ;
- Possibilité d'envoyer des messages aux contacts professionnels (par exemple, convocation de la cellule de sécurité).

PROPOSITION CONCRÈTE :

La présente motion tend à généraliser l'inscription de l'ensemble des communes au système BE-Alert, au regard des motifs suivants :

- Les implications budgétaires sur la longueur d'une mandature communale sont très limitées face aux enjeux d'une communication optimale entre une autorité publique et les citoyens qui vivent sur son territoire ;
- Un maillage complet des inscriptions permettra une publicité plus large du système BE-Alert et de ses nombreux avantages auprès de la population belge ;
- Si « gouverner, c'est prévoir », on se rappellera également que la population doit pouvoir être informée par des canaux officiels, et ce de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les Jeunes MR appellent donc le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur à sensibiliser les communes qui ne sont pas encore inscrites au système BE-Alert.

Les Jeunes MR demandent également la possibilité pour le système de notifier ses utilisateurs en situation de crise.

Par le GT Justice, sécurité, défense, protection des libertés individuelles



Les Jeunes MR demandent une loi réprimant spécifiquement les violences à caractère politique

ÉTAT DES LIEUX :

On constate une violence grandissante de la gauche et plus particulièrement de la gauche radicale durant les derniers mois de l'année 2025.

Ces violences menacent particulièrement la liberté de réunion et la liberté d'expression.

Notre démocratie est touchée par les inférences de plus en plus fréquentes et violentes contre nos personnes et notre parti politique.

On constate un discours venant de la gauche visant à banaliser cette violence. Celui-ci s'accompagne d'une propagande fantaisiste à destination des jeunes.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Les événements survenus récemment durant l'hommage à Jean Gol, ainsi que les différentes agressions dont ont été victimes des membres du MR et des Jeunes MR.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Les Jeunes MR demandent une loi réprimant spécifiquement les violences à caractère politique dont l'objectif est de limiter les libertés d'expression et de réunion d'autrui.

Les Jeunes MR demandent une campagne de sensibilisation à destination des jeunes sur ces violences et leurs conséquences.

Les Jeunes MR demandent une formation des policiers à la gestion de ces situations à haute volatilité.

Les Jeunes MR demandent un engagement commun des partis démocratiques contre ces violences.

Par Olivia Schmidt // Membre Jeunes MR

CONGRÈS

26 AVRIL 2026



15 PROPOSITIONS



Congrès des Jeunes MR | 26 Avril 2026

Av. de la Toison d'Or, 84-86 | 1060 Bruxelles | Belgique | +32[0]2/500.50.60 | info@jeunesmr.be | www.jeunesmr.be

31



Les Jeunes MR demandent la refédéralisation des maisons de justice et de la surveillance électronique

ÉTAT DES LIEUX :

Conformément à la 6^e réforme de l'État du 1er juillet 2014, la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles prévoit que les communautés soient compétentes pour l'organisation, le fonctionnement et les missions des maisons de justice, ainsi que du service compétent pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

La compétence de la justice étant une compétence essentiellement fédérale, lorsque le gouvernement belge prévoit, comme c'est le cas actuellement, de libérer des places de prison, la communautarisation de la surveillance électronique et des maisons de justice impose une concertation privilégiée entre l'autorité fédérale, la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'existence de gouvernements miroirs permet des synergies dans les décisions en matière de justice, une

communauté qui refuserait d'investir dans la surveillance électronique et les maisons de justice compliquerait la mise en œuvre de réformes fédérales en matière de justice, et inversement. Il y a donc un véritable enjeu de clarté et d'efficacité à refédéraliser la compétence des maisons de justice et de la surveillance électronique.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Abroger l'article 5, paragraphe premier, section III de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, transférant d'office la compétence résiduelle de l'organisation, du fonctionnement et des missions des maisons de justice, ainsi que du service compétent pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, à l'autorité fédérale..

Par Mathis Lefebvre // Membre Jeunes MR - Co-président des Jeunes MR de Mons



Les Jeunes MR proposent de garantir des règles équitables pour les producteurs alimentaires en Europe

ÉTAT DES LIEUX :

- Les agriculteurs et éleveurs belges sont soumis à des normes strictes en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de bien-être animal, définies aux niveaux régional, fédéral et européen ;
- Le marché intérieur de l'Union européenne repose sur le principe de la libre circulation des marchandises, garantissant l'accès au marché européen aux produits provenant d'autres États membres et de pays tiers ;
- Des denrées alimentaires sont aujourd'hui importées et commercialisées en Belgique sans nécessairement respecter des standards de production équivalents à ceux imposés aux producteurs belges ;
- Des écarts significatifs existent, notamment en matière de conditions d'élevage, de transport des animaux et de pratiques liées au bien-être animal ;
- Cette situation engendre une distorsion de concurrence, en pénalisant les producteurs belges soumis à des exigences plus élevées et à des coûts de production supérieurs ;
- Le manque d'harmonisation des standards fragilise la cohérence du marché intérieur et nuit à la transparence pour les consommateurs, qui ne disposent pas toujours d'une information claire sur les conditions de production ;

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

- Garantir une concurrence loyale entre producteurs européens et internationaux, en assurant que des produits similaires soient soumis à des exigences comparables ;
- Rétablir un véritable "level playing field", condition essentielle au bon fonctionnement d'une économie de marché ouverte et compétitive ;
- Assurer la cohérence des politiques publiques, en alignant les exigences imposées aux producteurs belges avec les conditions d'accès au marché ;
- Répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de transparence, de qualité des produits et de respect du bien-être animal ;
- Soutenir la viabilité du secteur agricole belge, en évitant une concurrence déloyale susceptible d'entraîner une pression à la baisse sur les prix et les standards ;
- S'inscrire dans une dynamique européenne visant à renforcer les clauses miroirs dans les échanges commerciaux, afin de défendre les standards européens et la compétitivité du marché intérieur ;

PROPOSITION CONCRÈTE :

- Conditionner l'importation et la commercialisation de denrées alimentaires en Belgique au respect de normes de production équivalentes à celles exigées des producteurs belges, en particulier en matière de bien-être animal ;
- À titre d'exemple, garantir le respect de standards comparables à ceux prévus par le droit belge, notamment :
 - L'interdiction de l'installation ou de la mise en service de cages pour l'élevage de poules pondeuses (art. D.27 du Code wallon du bien-être animal) ;
 - L'interdiction de transporter des animaux dans des conditions susceptibles de provoquer des blessures ou des souffrances (art. D.52) ;
 - L'obligation de mise à mort uniquement après anesthésie ou étourdissement préalable (art. D.57, §1er) ;
- Veiller à ce que toute mesure adoptée respecte les principes de proportionnalité, de non-discrimination et de sécurité juridique, conformément au droit de l'Union européenne ;
- Renforcer les contrôles effectués par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), notamment en matière de traçabilité et d'origine des produits ;
- Promouvoir, au niveau européen, l'intégration de clauses miroirs dans les accords commerciaux, afin d'assurer une concurrence loyale et équitable ;
- Encourager le développement d'un étiquetage clair et transparent

Par Charles Gardier et Joy Kamel // Membres du CA des Jeunes MR



Les Jeunes MR demandent d'alléger et simplifier l'administration du minerval et des hautes études

ÉTAT DES LIEUX :

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû rehausser le minerval d'accès aux hautes études, non indexé depuis 2013, en raison des finances catastrophiques de la FWB ;

Les articles 101 et 102 prévoient déjà que les établissements de hautes études ont une certaine liberté quant à ces aménagements (prêts sociaux, remboursement par mensualités...), mais seulement pour certaines « catégories sociales », avec un acompte minimum fixé au 31/10 et une échéance ultime fixée au 1er février pour le paiement de la totalité du minerval ;

(Exemples : à l'UCL, possibilité de paiement par tranches d'un minimum de 100 € jusqu'en février ; à la Haute École Albert Jacquard, paiement du minerval via un prêt à taux 0 % du service social des étudiants,...)

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

1200 € constitue un montant presque prohibitif pour beaucoup de familles, y compris celles et ceux qui ne rentrent pas dans les critères actuels d'étudiants « boursiers » ou pouvant bénéficier d'allègements sociaux ;

le risque est réel qu'avec un tel montant, cela aboutisse à une paupérisation encore plus importante des étudiants (baisse des résultats en raison de l'augmentation de la nécessité de travailler pour payer ses propres études), et tout simplement à un exode hors des hautes études, avec des conséquences indirectes sur les finances de la Fédération déjà au plus mal ;

une telle disparité entre établissements plus « progressistes » que d'autres risque de créer une discrimination entre étudiants, laquelle serait condamnable au regard du principe d'égalité (articles 10 et 11 de la Constitution) ;

1200 euros représentent la moitié du salaire moyen net en Belgique et représentent une augmentation de 43 % par rapport au montant nominal actuel ; il est donc logique que, dans l'hypothèse où le Gouvernement prévoit une réforme douloureuse et impactant lourdement la vie étudiante, ce même Gouvernement permette aux établissements d'assouplir leurs procédures administratives ;

À l'heure actuelle, seules les personnes « précarisées » et les boursiers peuvent prétendre à des allègements, au bout d'un parcours administratif lourd (et peut-être humiliant), tant pour les étudiants que pour le personnel administratif, lequel, sans cette proposition, va inévitablement voir sa charge de travail augmenter en raison de l'inflation du minerval ;

Nous sommes en 2026 : chaque institution de hautes études bénéficie d'une plateforme de paiement en ligne pour le minerval ; les possibilités informatiques de gestion des paiements constituent un élément incontournable de la gestion administrative d'un établissement, et il est parfaitement possible et souhaitable qu'il en bénéficie au plus grand nombre ;

le SPF Finances fait déjà cela pour les impôts : pour toute somme, le site internet du SPF Finances propose un plan de paiement échelonné (avec de très faibles intérêts, ce qui est interdit légalement en FWB), qui est automatiquement accepté ;

Imaginez donc la proposition exemple suivante, basée sur un minerval à taux plein à l'Université, à partir d'une rentrée académique fixée au 15/9 : 1194 €, avec échéance au 1er juin : environ 10 mensualités de 119,4 € - une première mensualité majorée ($119,4 \times 1,5$ au 31/10) = 179,1 €, puis 8 mensualités de 119,4 € et une dernière mensualité réduite en juin ($119,4 \times 0,5$) = 59,7 €, avec ticket d'entrée à la seconde session si nécessaire ;

Étaler ce paiement permet d'amortir un minerval rehaussé sur une plus longue période, ce qui permet en outre aux étudiants qui travaillent pour payer leurs études d'alléger leurs obligations de travail étudiant (119,4 €, cela représente en moyenne 2 jours de travail étudiant par mois)

PROPOSITION CONCRÈTE :

Modifier les articles 101 et 102 du Décret Paysage afin que l'échéance légale pour le paiement du minerval soit désormais fixée au 1er juin ;

Permettre à TOUS les étudiants de bénéficier d'un paiement échelonné du minerval, quel que soit le montant qu'ils doivent payer, sans aucune nécessité de justifier un quelconque statut social pour l'acceptation d'un plan de paiement ;

Maintenir les catégories actuelles d'étudiants pouvant bénéficier d'un minerval réduit (intermédiaires ou modestes) ;

Conditionner cependant la validité de l'inscription aux examens au respect du plan de paiement mutuellement validé entre l'établissement et l'étudiant ;

Le but est de ne pas imposer par voie légale (= décret) la procédure citée en exemple ci-dessus, mais de permettre à chaque étudiant de bénéficier d'un étalement du paiement du minerval sans aucune obligation de justification.

Par Garry Moës // Membre du BP des Jeunes MR



Les Jeunes MR proposent d'assurer la souveraineté européenne en ressources critiques et énergétiques

ÉTAT DES LIEUX :

L'Union européenne dépend fortement d'acteurs étrangers pour son approvisionnement en matériaux critiques (terres rares, lithium, cobalt), indispensables à la transition numérique, énergétique et aux secteurs stratégiques tels que la défense, les télécommunications ou encore les technologies médicales ;

La République populaire de Chine domine aujourd'hui non seulement les réserves mondiales de terres rares, mais également l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'extraction au raffinage, créant une dépendance structurelle pour les économies européennes ;

Cette dépendance constitue une vulnérabilité géopolitique majeure, comme l'a démontré l'incident entre la Chine et le Japon en 2010, où les terres rares ont été utilisées comme levier de pression ;

L'extraction, la séparation et le raffinage de ces matériaux reposent sur des processus complexes, coûteux et fortement énergivores, nécessitant des investissements massifs et durables ;

Le Critical Raw Materials Act (2023) constitue une première réponse européenne visant à sécuriser les approvisionnements, mais demeure insuffisant face à l'ampleur des défis industriels et géopolitiques ;

La Belgique illustre les enjeux européens : bien qu'elle ne dispose pas de réserves massives de terres rares exploitables, elle joue déjà un rôle stratégique dans la chaîne de valeur des matériaux critiques, notamment à travers ses capacités de recyclage, de transformation et ses infrastructures industrielles ;

Des gisements ont été identifiés sur le territoire belge (lithium, manganèse, zinc), mais restent largement sous-exploités, faute d'investissements et de stratégie coordonnée ;

En parallèle, la Belgique a lancé un programme national d'exploration de l'hydrogène naturel, soutenu par plusieurs millions d'euros d'investissements publics, visant à évaluer le potentiel d'une ressource énergétique bas carbone sur son territoire ;

Dans ce contexte, le Mouvement Réformateur plaide pour une relance responsable de l'exploration minière et le développement d'une filière intégrée allant de la prospection au recyclage, afin de renforcer la souveraineté européenne.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Garantir l'autonomie stratégique de l'Union européenne

dans l'accès aux ressources critiques, condition essentielle de sa souveraineté économique et industrielle ;

Réduire la dépendance excessive vis-à-vis de puissances étrangères, en particulier la Chine, dans des secteurs clés pour la compétitivité européenne ;

Renforcer la résilience de l'économie européenne face aux crises géopolitiques et aux ruptures d'approvisionnement ;

Assurer une transition écologique cohérente, qui ne repose pas sur de nouvelles dépendances stratégiques ;

Valoriser le rôle stratégique de pays comme la Belgique, qui disposent d'atouts majeurs dans la chaîne de valeur des matériaux critiques, notamment à travers le recyclage, le raffinage, l'innovation technologique et les infrastructures logistiques ;

La relance d'une politique industrielle liée aux ressources critiques représente une opportunité économique majeure pour des régions comme la Wallonie, dont le PIB s'élève à environ 105 milliards d'euros, avec un niveau de richesse par habitant inférieur à la moyenne européenne, traduisant un besoin structurel de réindustrialisation ;

Historiquement, l'exploitation des ressources naturelles a permis à la Wallonie de devenir l'un des centres industriels majeurs d'Europe. La disparition progressive de ces activités a entraîné une perte significative d'emplois et de valeur ajoutée ;

Le développement de nouvelles activités minières, énergétiques et industrielles pourrait générer des milliers d'emplois directs et indirects, en recréant un écosystème industriel local, comme l'illustre historiquement l'activité minière en Belgique ;

Aujourd'hui, la Belgique importe la grande majorité de ses matières premières, ce qui représente une sortie de valeur économique et une dépendance stratégique. Le développement de capacités locales permettrait de créer davantage de richesse sur le territoire ;

Le développement de nouvelles filières, notamment autour de l'hydrogène, soutenu par des investissements publics déjà engagés en Belgique, pourrait positionner le pays comme un hub énergétique stratégique en Europe et attirer des investissements industriels majeurs ;

Soutenir une vision pragmatique et libérale de la transition énergétique, conciliant compétitivité économique, innovation industrielle et exigences environnementales élevées ;

Faire de l'Europe un acteur industriel majeur capable de transformer ses contraintes en avantages compétitifs.

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR proposent d'assurer la souveraineté européenne en ressources critiques et énergétiques

PROPOSITION CONCRÈTE :

1. Un plan européen d'exploitation responsable des ressources
Accélérer l'ouverture et la modernisation de projets miniers en Europe, dans le respect des normes environnementales les plus strictes ;
Réduire les délais administratifs pour les projets stratégiques ;
Renforcer les capacités de prospection géologique à l'échelle européenne ;
2. La relance de projets miniers en Belgique et en Europe
Encourager le développement de projets pilotes en Belgique, notamment en Wallonie, visant à explorer et exploiter de manière responsable les ressources identifiées ;
Soutenir la réouverture de mines à travers des technologies modernes réduisant l'impact environnemental ;
Développer une filière intégrée couvrant l'exploration, l'exploitation et le recyclage des métaux stratégiques ;
3. La création d'un Fonds stratégique européen des matières premières
Mettre en place un fonds dédié aux investissements dans l'extraction, le raffinage et le recyclage des matériaux critiques ;
Soutenir le développement d'infrastructures industrielles stratégiques au sein de l'Union ;
4. Le développement massif de la filière hydrogène
Investir dans la recherche et l'exploitation de l'hydrogène naturel en Europe ;
Soutenir les initiatives nationales, notamment en Belgique, visant à cartographier et exploiter cette ressource ;
Déployer des infrastructures européennes de transport et de stockage de l'hydrogène ;
5. Le renforcement des capacités industrielles européennes
Encourager la relocalisation des chaînes de valeur stratégiques (batteries, semi-conducteurs, raffinage) ;
Mettre en place des incitations financières pour développer les capacités européennes de transformation ;
Instaurer un « Buy European Act » pour les secteurs stratégiques ;
6. L'innovation et la recherche
Promouvoir des programmes ambitieux de R&D pour optimiser les technologies d'extraction et de transformation ;
Encourager le développement de matériaux alternatifs ;
Soutenir les brevets européens dans les technologies stratégiques ;
7. Une économie circulaire des matériaux critiques
Développer une filière européenne de recyclage à grande échelle ;
Faire du recyclage un pilier central de la stratégie européenne des ressources ;
8. Une diplomatie européenne des ressources
Conclure des partenariats stratégiques avec des pays tiers ;
Diversifier les sources d'approvisionnement ;
Sécuriser les chaînes d'approvisionnement à long terme ;
9. Une gouvernance européenne renforcée
Renforcer les structures européennes existantes pour coordonner les politiques industrielles ;
Mettre en place une autorité européenne des ressources stratégiques chargée du suivi des risques géopolitiques et de la gestion des priorités industrielles ;

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR proposent de renforcer la sécurité dans et aux abords des gares

ÉTAT DES LIEUX :

Depuis 2020, le secteur ferroviaire belge fait face à une augmentation notable des actes de fraude et d'incivilités constatés dans les gares et à bord des trains.

Les données consolidées de la SNCB et de Securail pour la période 2020–2024 mettent en évidence :

- une hausse du nombre d'interventions des agents Securail,
- une augmentation des cas de fraude aux titres de transport,
- et un manque à gagner commercial croissant pour la SNCB, aggravé par un important chiffre noir.

Cette évolution intervient dans un contexte de réduction progressive de la présence humaine dans certaines gares et d'un accès libre aux quais, contrairement à d'autres réseaux européens qui ont déjà adopté des dispositifs de contrôle d'accès (portiques, validation systématique des titres de transport).

La sécurité dans et autour des gares constitue un enjeu croissant pour les usagers du rail. Depuis plusieurs années, on constate une augmentation du sentiment d'insécurité, alimenté par la présence d'incivilités, de fraudes, de comportements perturbateurs ou d'intrusions sur les voies. Ces situations affectent non seulement la qualité du service, mais aussi la confiance des voyageurs, ce qui freine l'usage du train comme mode de déplacement quotidien.

Face à ces préoccupations, une première analyse avait été menée concernant l'installation éventuelle de portiques d'accès et de systèmes de validation des titres de transport. Cette étude avait conclu que la mise en place d'un tel dispositif n'était, à ce stade, ni réaliste ni souhaitable, principalement en raison de coûts élevés et de contraintes techniques majeures dans l'organisation actuelle du réseau.

Or, cette analyse a été réalisée dans un contexte qui n'est plus appelé à perdurer. Les conditions d'exploitation du rail vont évoluer de manière significative dans les prochaines années, rendant nécessaire une réévaluation de la situation.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

La libéralisation complète du rail prévue en 2030 constitue un véritable tournant structurel. L'arrivée potentielle de nouveaux opérateurs ferroviaires modifiera profondément la répartition des responsabilités et les obligations de performance entre l'État, Infrabel et les restera l'acteur légalement chargé de garantir un environnement sécurisé et fonctionnel pour tous les opérateurs, publics ou privés. Un manquement de sa part pourrait entraîner des sanctions financières ou pénales pour l'État. Ce mécanisme existe déjà dans certaines relations contractuelles internationales, comme l'illustrent les pénalités infligées à la SNCB lorsqu'un retard imputable à l'infrastructure impacte des services tels qu' Eurostar.

La libéralisation implique donc :

- des normes de sécurité renforcées ;
- des obligations contractuelles plus strictes ;
- une responsabilisation accrue d'Infrabel ;
- de nouvelles attentes des opérateurs en matière de sûreté et de réduction des perturbations ;
- des réallocations budgétaires liées aux futurs contrats de service public et aux exigences européennes.

Dans ce contexte transformé, les conclusions de l'analyse initiale ne peuvent être considérées comme définitives.

La mise à jour de l'analyse doit permettre :

- d'obtenir un diagnostic précis, adapté aux conditions opérationnelles du rail libéralisé ;
- de renforcer la sécurité des voyageurs, en évaluant objectivement les dispositifs susceptibles d'améliorer la sûreté et de réduire le sentiment d'insécurité ;
- d'offrir aux pouvoirs publics une base décisionnelle claire afin de déterminer si un contrôle d'accès est pertinent, techniquement faisable et financièrement justifié ;
- d'anticiper les obligations futures auxquelles Infrabel devra répondre pour éviter des sanctions ou des litiges avec les opérateurs ferroviaires ;
- d'améliorer la qualité de service, notamment en réduisant les perturbations liées à des comportements problématiques ou à des intrusions sur les voies ;
- de garantir que l'infrastructure ferroviaire reste attractive et compétitive dans un marché où plusieurs opérateurs cohabitent.

Étant donné l'évolution rapide du paysage ferroviaire et l'importance capitale que revêtira la sécurité dans le cadre

Par le GT Justice, Intérieur, Sécurité, Défense et Protection des libertés individuelles



Les Jeunes MR proposent de renforcer la sécurité dans et aux abords des gares

de la libéralisation du rail, il apparaît indispensable de réévaluer la pertinence de dispositifs de contrôle d'accès dans les gares. L'étude initiale, fondée sur un contexte qui ne sera plus celui de 2030, ne peut être considérée comme suffisante pour orienter les décisions futures.

Une nouvelle analyse, pilotée par Infrabel, permettra de disposer d'une vision claire, actualisée et conforme aux exigences du futur cadre réglementaire et opérationnel.

Elle garantira que l'État, en tant que responsable des infrastructures, sera en mesure d'assumer pleinement ses obligations en matière de sécurité, de qualité de service et de conformité contractuelle. entreprises ferroviaires.

Dans ce nouveau cadre, Infrabel, en tant que propriétaire et gestionnaire de l'infrastructure,

PROPOSITION CONCRÈTE :

Il est proposé de relancer une analyse complète et actualisée de l'opportunité d'installer des portiques d'accès et/ou des systèmes de validation des titres de transport dans les gares, en tenant compte du cadre profondément renouvelé qu'impliquerait la libéralisation du rail.

Il s'agit non pas de préjuger de la solution, mais de reconnaître que les conditions économiques, opérationnelles et sécuritaires seront modifiées, et que les conclusions antérieures doivent être revues.

Cette nouvelle étude doit être explicitement confiée à Infrabel, qui sera le premier responsable, dans le futur système, de garantir un accès sécurisé à l'infrastructure pour tous les opérateurs.

Elle devra être structurée autour de trois axes :

1. Axe budgétaire : réévaluation des coûts et bénéfices potentiels dans un marché ouvert.
2. Axe sécuritaire pour les citoyens : analyse de l'impact potentiel des dispositifs sur la sûreté perçue et réelle dans les gares.
3. Axe de lutte contre la criminalité et les comportements problématiques : étude du rôle que pourraient jouer ces dispositifs dans la réduction de la fraude, des intrusions et des incivilités.

Par le GT Justice, Intérieur, Sécurité, Défense et Protection des libertés individuelles



Les Jeunes MR proposent de renforcer l'autonomie stratégique européenne grâce à une industrie de défense intégrée, innovante et réindustrialisée

ÉTAT DES LIEUX :

Contexte

L'environnement sécuritaire européen connaît une dégradation rapide, notamment depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, marquant un retour à des logiques de guerre de haute intensité.

Dans ce contexte, l'industrie européenne de la défense représente environ 119 milliards d'euros de chiffre d'affaires, plus de 463 000 emplois et plus de 2 500 PME. À l'échelle mondiale, les ventes d'armes et de services militaires atteignent près de 592 milliards de dollars, illustrant une dynamique globale de réarmement.

Cependant, l'Europe souffre d'une fragmentation structurelle majeure : elle dépense près de 400 milliards d'euros par an en défense tout en disposant de plus de 130 systèmes d'armement différents, révélant une inefficacité stratégique et économique profonde.

En Belgique, le secteur de la défense compte aujourd'hui 87 entreprises, représentant environ 5 000 emplois. Ce tissu industriel est fortement ancré en Wallonie (51 %), suivie par la Flandre (43 %) et Bruxelles (7 %), confirmant une spécialisation régionale historique. Ce secteur est majoritairement composé de PME, dont près de 45 % comptent moins de 50 salariés, tandis qu'une minorité seulement dépasse 500 employés.

Par ailleurs, la désindustrialisation européenne constitue un enjeu majeur : alors que l'industrie représentait 20 % du PIB de l'Union européenne en 1990, elle n'en représente plus que 14,3 % aujourd'hui.

Face à ce constat, certaines initiatives émergent. Le gouvernement wallon a notamment décidé de remobiliser 1 500 hectares de terrains industriels et de mobiliser 2,5 milliards d'euros via Wallonie Entreprendre pour soutenir des acteurs clés tels que FN Herstal, Safran et Sonaca.

Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de réindustrialisation stratégique, visant à redonner à la Belgique, et en particulier à la Wallonie, un rôle moteur dans l'industrie européenne de la défense.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Motivation

Les Jeunes MR constatent :

La multiplication des conflits aux frontières de l'Union européenne et la guerre d'usure menée par la Russie en Ukraine imposent une transformation profonde des capacités de défense européennes.

L'Europe reste dépendante de fournisseurs extérieurs pour des équipements stratégiques, tout en accusant un retard dans l'intégration des technologies duales telles que l'intelligence artificielle, les drones et les systèmes de données.

La fragmentation industrielle et le manque d'interopérabilité des systèmes de défense entraînent des inefficacités majeures, une duplication des capacités et une augmentation constante des coûts d'acquisition et de formation.

Dans ce contexte, la réindustrialisation du secteur de la défense apparaît comme une nécessité stratégique et économique. Elle constitue une opportunité unique de recréer de l'emploi, de renforcer la souveraineté industrielle et de repositionner la Belgique comme acteur clé au niveau européen.

Le développement de nouvelles capacités, notamment dans la production de munitions (comme les obus de 155 mm) et dans les technologies émergentes telles que les drones et les munitions téléopérées, est essentiel pour répondre aux réalités des conflits modernes, comme l'illustre la guerre en Ukraine.

Ces investissements permettent également de créer un écosystème complet, capable d'intégrer des profils variés, ouvriers, techniciens, ingénieurs et de générer une richesse économique et intellectuelle durable.

Enfin, une industrie de défense forte renforce non seulement le hard power (puissance militaire, économique et industrielle), mais également le soft power (crédibilité internationale, influence diplomatique, attractivité du modèle européen).

Position

Les Jeunes MR défendent :

Une Europe de la défense forte, capable d'assurer sa sécurité tout en restant pleinement complémentaire de l'OTAN.

Une réindustrialisation ambitieuse du secteur de la défense, en particulier dans les régions à fort potentiel industriel comme la Wallonie.

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR proposent de renforcer l'autonomie stratégique européenne grâce à une industrie de défense intégrée, innovante et réindustrialisée

Une industrie européenne de défense intégrée, compétitive et innovante, fondée sur la coopération entre États membres et sur une logique de marché.

Une autonomie stratégique renforcée, reposant sur la réduction des dépendances extérieures et sur le développement de capacités de production européennes.

Une approche libérale favorisant l'innovation, les partenariats public-privé et la compétitivité industrielle.

Le positionnement de la Belgique comme acteur incontournable de la défense européenne, capable d'influencer les dynamiques industrielles et stratégiques à l'échelle internationale.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Nos propositions

Les Jeunes MR demandent :

De renforcer la coopération industrielle entre les États membres afin de réduire la fragmentation et d'améliorer l'efficacité des dépenses de défense.

D'atteindre un objectif de 3,5 % du PIB consacré à la défense, conformément aux exigences du contexte sécuritaire actuel.

D'accélérer la réindustrialisation du secteur de la défense en Belgique, notamment via le développement de nouvelles capacités de production de munitions et d'équipements stratégiques.

D'augmenter significativement les capacités de production d'obus et de munitions, en s'appuyant sur des initiatives industrielles existantes telles que celles développées par KNDS.

De soutenir le développement des technologies de rupture, notamment les drones, les systèmes autonomes et les munitions téléopérées, afin d'anticiper les évolutions des conflits contemporains.

D'investir massivement dans la formation, le recrutement et la rétention du personnel militaire et industriel.

De simplifier les cadres réglementaires afin de lever les obstacles administratifs freinant l'innovation et la production.

De renforcer les partenariats public-privé pour soutenir les investissements stratégiques et la recherche.

De développer un véritable marché européen de la défense, fondé sur les achats communs et le principe du « Buy European ».

De réduire la duplication des capacités militaires et des formations en renforçant l'interopérabilité des systèmes.

De mettre en place une politique ambitieuse de valorisation des métiers de la défense afin d'attirer les talents et de renforcer l'acceptabilité sociétale du secteur.

Par le GT International, immigration et affaires étrangères et européennes



Les Jeunes MR demandent de garantir le libre choix entre assurance obligatoire et assurance complémentaire au sein des mutuelles

ÉTAT DES LIEUX :

En considérant que :

- En Belgique, l'assurance maladie obligatoire est organisée dans le cadre de la sécurité sociale et supervisée par l'INAMI ;
- Cette assurance obligatoire garantit à chaque citoyen l'accès aux soins de santé essentiels (médecin, médicaments, kiné, dentiste, etc.) et constitue un pilier fondamental de la solidarité nationale ;
- La gestion de cette assurance est assurée par différents organismes assureurs, notamment les mutuelles (Solidaris, Mutualité chrétienne, etc.), ainsi que par un organisme public, la CAAMI ;
- Les mutuelles proposent, en parallèle de l'assurance obligatoire, des assurances complémentaires couvrant des services additionnels (orthodontie, club de sport, médecine alternative, lunettes, etc.) ;
- Dans les faits, l'affiliation à une mutuelle implique la souscription simultanée à cette assurance complémentaire payante (de 8,50 € à 16 €/mois) ;
- Cette assurance complémentaire liée à l'affiliation ne doit pas être confondue avec les assurances facultatives distinctes, telles que les assurances hospitalisation, dentaires ou ambulatoires, qui font l'objet de contrats séparés ;
- Les citoyens souhaitant uniquement bénéficier de l'assurance obligatoire sans devoir payer d'assurance complémentaire sont, en pratique, contraints de s'affilier à la CAAMI ;
- Cette situation limite la liberté de choix des citoyens et crée une asymétrie entre les différents organismes assureurs ;
- L'accès à un droit fondamental (assurance obligatoire) ne devrait pas être conditionné à la souscription d'un service additionnel ;
- Cette situation revient, de facto, à conditionner l'accès à un service public à l'achat d'un produit privé.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Sachant que :

- Les Jeunes MR défendent les valeurs de liberté individuelle, de transparence et de responsabilité ;
- La liberté de choix du consommateur constitue un principe fondamental dans une économie ouverte et concurrentielle ;
- Les pratiques de vente liée ou de conditionnement de services nuisent à la transparence et à la concurrence ;

- Certains citoyens ne souhaitent pas ou peu recourir aux services proposés par les assurances complémentaires ;
- Dans de nombreux cas, les prestations offertes ne compensent pas le coût de la cotisation, ce qui interroge la pertinence de leur caractère quasi obligatoire ;
- L'assurance complémentaire peut représenter un coût non négligeable pour certains citoyens, en particulier les jeunes et les ménages à revenus modestes ;
- Un système plus transparent et plus concurrentiel inciterait les organismes assureurs à améliorer la qualité et la pertinence de leurs offres complémentaires ;
- Garantir un libre choix réel renforcerait la confiance des citoyens dans le système de sécurité sociale ;
- Cette réforme ne remet pas en cause le rôle des mutuelles, mais vise à renforcer leur légitimité par le libre choix ;
- Sur la base d'une cotisation mensuelle moyenne d'environ 12 €, soit près de 144 € par an, le libre choix permettrait à chaque citoyen qui ne recourt pas aux services complémentaires de réaliser une économie significative ;
- À l'échelle nationale, même si une minorité de 10 % des assurés optait pour l'assurance obligatoire seule, cela représenterait un gain de pouvoir d'achat de l'ordre d'au moins 100 millions d'euros par an pour les ménages belges, sans remettre en cause l'accès aux soins de santé essentiels.

PROPOSITION CONCRÈTE :

En 5 points clés, les Jeunes MR appellent à :

1. Garantir à chaque citoyen la possibilité de s'affilier à une mutuelle pour la seule assurance obligatoire, sans obligation de souscrire à une assurance complémentaire ;
2. Interdire toute forme de conditionnement ou de vente liée entre l'assurance obligatoire et les assurances complémentaires ;
3. Imposer une transparence totale quant aux coûts, aux services et aux conditions des assurances complémentaires proposées par les mutuelles ;
4. Garantir une information claire, accessible et standardisée lors de l'affiliation, permettant aux citoyens de comparer facilement les offres ;
5. Renforcer la concurrence entre les assurances complémentaires, en assurant une séparation effective et transparente entre les missions de service public et les activités commerciales des mutuelles.

Par Miguel Urdiain // Membre Jeunes MR



Les Jeunes MR demandent de soulager la charge des infirmiers et renforcer les mesures de soutien au personnel soignant

ÉTAT DES LIEUX :

Les infirmiers et infirmières sont les piliers de nos hôpitaux. Sans eux, il n'y aurait plus personne pour soigner les patients après une opération, mais aussi pour les prendre en charge lorsqu'ils sont en attente avant d'entrer en bloc opératoire, pour les pansements, les toilettes des personnes hospitalisées qui n'ont plus leurs moyens, ... Bref, une multitude de choses importantes. Nous serons d'ailleurs, dans la plupart des cas, tous amenés au moins une fois dans notre vie à dépendre d'un infirmier ou d'une infirmière.

Aujourd'hui pourtant, nous faisons face à un problème drastique : une pénurie d'infirmières et une difficulté à remplacer les départs à la retraite. L'UNamur estime d'ailleurs aujourd'hui un manque de 25 000 à 30 000 infirmiers en Belgique, avec un âge moyen du personnel infirmier de 44 ans et plus de la moitié d'entre eux approchant de l'âge de la retraite. L'enjeu sera énorme, car nous pourrions tomber dans un état où il deviendrait un luxe de pouvoir se soigner. Le problème est qu'aujourd'hui, le personnel infirmier de moins de 25 ans ne représente que 10 % des effectifs. En fait, plus de 30 % du personnel infirmier quitte la profession dans les 5 premières années. Le problème pour les jeunes, c'est surtout la réalité du métier : ils n'y sont pas préparés et leur accompagnement laisse à désirer une fois à l'hôpital, en cause le manque de temps des infirmières pour s'occuper de l'étudiante.

De plus, le brevet d'infirmier va disparaître petit à petit au profit d'un bachelier. D'ailleurs, l'année 2026 devrait être la dernière année du brevet. L'inquiétude qu'il peut y avoir est le fait que le changement d'un brevet d'école supérieure à un bachelier universitaire, s'il n'est pas mieux valorisé, va avoir un effet négatif, car le niveau de grade des études sera augmenté mais sans amélioration apparente, réduisant alors le nombre d'étudiants susceptibles de prendre part aux études ou, en tout cas, d'y arriver à terme. Il faut donc réussir à ne pas tomber dans le piège d'une pénurie encore plus incontrôlée.

Le problème des horaires : effectivement, les infirmières sont amenées à faire des nuits et des jours. Néanmoins, là où il y a un problème, certains hôpitaux obligent le personnel à avoir un prorata de nuits, mais certaines infirmières veulent faire des nuits, d'autres non. Certains hôpitaux ont déjà compris et créent alors une équipe de nuit et une équipe de jour par service : les uns ne font jamais de nuit et inversement. Mais certains hôpitaux s'entêtent à maintenir l'obligation du mélange, ce qui dérègle complètement les cycles de sommeil et entraîne inévitablement une accumulation de fatigue.

La base du métier d'infirmière, au-delà des soins, est aussi d'être à l'écoute des patients et de pouvoir parfois les

rassurer avant certaines opérations. Aujourd'hui, avec une pénurie et une charge de travail plus importante qu'il y a 10 à 20 ans, les infirmières critiquent aussi le fait qu'elles n'ont plus ce lien avec les patients qui faisait pourtant la beauté de ce métier.

En ce qui concerne les pensions, les infirmières suivent le régime normal, pension donc à 67 ans. La plupart des infirmières, ne sachant pas travailler dans les conditions difficiles du métier jusqu'à 67 ans, doivent souvent alléger leur temps de travail avec des mi-temps. Le problème : elles perdent de l'argent sur leur pension et le salaire mensuel est évidemment plus petit au prorata du travail effectué. C'est pourquoi, dans un monde en évolution constante et avec des hausses des prix, les jeunes infirmiers, sachant ne pas pouvoir travailler à temps plein dans les conditions actuelles jusqu'à 67 ans, font le choix d'une réorientation, cassant le turnover nécessaire.

Au-delà de tous ces problèmes, il n'est pas sans rappeler que les humains vivent de plus en plus longtemps. Nous aurions donc techniquement besoin de bien plus d'infirmières qu'avant. Pourtant aujourd'hui, la pénurie devient trop grande et si on continue ainsi, le métier d'infirmier va aller tout droit dans le gouffre, et la population avec.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Si aujourd'hui je veux proposer des solutions dans le secteur infirmier, c'est parce que ma mère fait elle-même partie du personnel infirmier et j'ai eu l'occasion de constater depuis longtemps, en discutant avec elle et ses collègues, que beaucoup de choses ne vont pas et que certaines situations aberrantes pourraient être améliorées.

Elle me dit d'ailleurs toujours qu'elle a certainement le plus beau métier du monde selon elle et qu'elle a toujours eu plaisir à exercer ce métier, mais aujourd'hui la triste réalité de la pénurie a modifié ses conditions de travail, allant de mal en pis.

Aujourd'hui, beaucoup d'infirmières ne savent pas comment elles vont pouvoir arriver jusqu'à 67 ans sans avoir de problèmes de santé. Assez paradoxal, non, que le personnel qui nous soigne soit aujourd'hui tellement sous pression que certains tombent en mauvaise santé à cause de leur métier ?

C'est pour cela que je veux présenter plusieurs points pour tenter de trouver une solution à ces problèmes et, avec les Jeunes MR qui poussent cela, je suis sûr qu'on peut réussir dans les années futures à rebooster le milieu médical et sauver le futur de notre pays sur ce plan-là.

Par les Jeunes MR de la Fédération du Brabant wallon



Les Jeunes MR demandent de soulager la charge des infirmiers et renforcer les mesures de soutien au personnel soignant

PROPOSITION CONCRÈTE :

1. Simplification administrative : digitalisation plus rapide et simplification de la paperasse, afin que les infirmières aient plus de temps pour leur travail et les choses réellement importantes. Je pense notamment au contact perdu de plus en plus avec les patients.
2. Conditions de travail : maintien de la pension à 67 ans, mais aménagement de fin de carrière vers un travail plus administratif et d'accompagnement des jeunes.
3. Redorer le métier chez les étudiants : meilleur accompagnement des jeunes en stage, études d'infirmiers mieux relayées, nouveau bachelier remplaçant le brevet infirmier mieux reconnu, soutien à une mise en éveil dès le secondaire aux soins infirmiers, avec des discussions organisées en école avec des infirmières en poste, des étudiantes et des professeurs en soins infirmiers. Il faut montrer la richesse du métier aux jeunes pour que plus décident de s'orienter vers celui-ci.
4. Flexibilité : permettre aux infirmiers de choisir s'ils veulent faire uniquement des nuits ou uniquement des jours, éviter l'obligation pour chacun de faire des nuits, sachant que les jeunes préfèrent souvent les nuits pour les primes.

Par les Jeunes MR de la Fédération du Brabant wallon



Les Jeunes MR proposent de faire de la prison un lieu de travail utile et responsabilisant

ÉTAT DES LIEUX :

Le système carcéral belge fait face à une double pression : une charge financière importante pour la collectivité et une crise structurelle du milieu pénitentiaire, notamment marquée par un sous-effectif du personnel.

En Belgique, le coût moyen d'un détenu est estimé entre 160 et 170 euros par jour (environ 60 € de plus qu'en France), principalement lié aux frais de personnel et d'infrastructure, tandis que le coût direct individuel reste marginal (environ 10 euros par jour). Cette dépense est entièrement supportée par le contribuable.

Par ailleurs, bien que le travail en prison existe déjà, il reste très limité dans sa mise en œuvre : seuls environ un tiers des détenus y ont actuellement accès.

Dans ce contexte, le système actuel apparaît insuffisant pour responsabiliser les détenus quant au coût de leur détention et à leur rôle dans la société.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

La Belgique compte aujourd'hui 13 000 détenus pour 11 000 places disponibles, ce qui représente un taux d'occupation de 125,3 %. On estime dès lors qu'il manquerait 400 gardiens. C'est pourquoi il est primordial de réformer le milieu carcéral belge !

Le système actuel laisse une majorité de détenus sans activité structurante, ce qui nuit à leur discipline, à leur responsabilisation et à leur préparation à la sortie. La réinsertion dans la société, à leur sortie, en est d'autant plus difficile.

Le travail en détention constitue un outil essentiel pour :

- structurer le quotidien des détenus,
- développer des compétences professionnelles,
- renforcer l'autonomie et le sens des responsabilités.

L'absence de contribution des détenus au coût de leur incarcération pose une question d'équité vis-à-vis des contribuables, qui assument entièrement cette charge, alors qu'ils n'ont rien demandé.

Permettre aux détenus de travailler et de contribuer financièrement favorise une logique de justice et de responsabilisation individuelle.

Le travail peut également participer à une forme de réparation indirecte envers les victimes, notamment via des mécanismes d'indemnisation.

Une activité professionnelle en prison améliore les perspectives de réinsertion et réduit le risque de récidive.

Le développement du travail pénitentiaire doit toutefois être strictement encadré afin :

- d'éviter toute exploitation des détenus,
- de garantir des conditions dignes,
- de prévenir toute concurrence déloyale avec les travailleurs libres.

Les dérives observées dans certains systèmes étrangers montrent la nécessité de trouver un équilibre entre efficacité économique, dignité humaine et finalité de réinsertion.

PROPOSITION CONCRÈTE :

1. Généraliser le travail en détention
2. Instaurer une contribution au coût de détention
3. Développer un travail d'intérêt sociétal
4. Encadrer strictement le modèle
5. Éviter la récidive
6. Augmenter les moyens financiers

Par la section Jeunes MR d'OVA



Les Jeunes MR demandent de réduire les inégalités entre étudiants entrepreneurs et jobistes

ÉTAT DES LIEUX :

Aujourd'hui, la situation est profondément incohérente.

Un étudiant reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et remplissant les conditions du décret Paysage, est juridiquement considéré comme étudiant à part entière.

Pourtant, en matière d'entrepreneuriat, tous les étudiants ne sont pas logés à la même enseigne. Concrètement, un étudiant de moins de 25 ans peut bénéficier du statut d'étudiant-entrepreneur, avec toute une série d'avantages fiscaux et sociaux.

À l'inverse, un étudiant de plus de 25 ans, même s'il est inscrit en cours du jour, reconnu par la FWB et pleinement engagé dans son parcours académique, n'a pas accès à ces mêmes avantages.

Dans les faits, ces étudiants plus âgés n'ont souvent pas d'autre choix que de s'inscrire comme indépendants à titre principal, avec une pression fiscale et sociale nettement plus lourde.

Ils sont donc pénalisés uniquement en raison de leur âge, et non sur base de leur statut réel d'étudiant.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Cette situation crée un sentiment d'injustice évident.

À partir du moment où un jeune est étudiant, qu'il est accepté par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il remplit les conditions du décret Paysage, rien ne justifie qu'il ne bénéficie pas des mêmes droits que les autres étudiants.

Chez les Jeunes MR, nous partons d'un principe simple :

Le critère pertinent, c'est le statut d'étudiant, pas l'âge. Nous constatons aujourd'hui une injustice flagrante entre le statut de jobiste étudiant et celui d'étudiant-entrepreneur. Alors qu'un étudiant peut exercer un job étudiant sans limite d'âge dès lors qu'il est inscrit dans un établissement reconnu, ce même étudiant se voit refuser l'accès au statut d'étudiant-entrepreneur sur la seule base de son âge, s'il dépasse les 25 ans. Cette différence de traitement est incohérente et contre-productive. Elle envoie un message contradictoire : travailler serait acceptable, mais entreprendre ne le serait pas, ou du moins avec une taxation très élevée. En plus d'être injuste, cette situation ne favorise en rien le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans notre pays. En restreignant l'accès au statut d'étudiant-entrepreneur, on limite l'émergence de nouveaux projets, on décourage l'initiative et on prive l'économie de talents pourtant pleinement engagés dans un parcours académique reconnu.

Il faut aussi être réaliste :

À 18 ans, lorsqu'on entre pour la première fois à l'université ou en haute école, on n'a pas toujours une vision entrepreneuriale claire ni les outils pour se lancer immédiatement.

À l'inverse, les étudiants plus âgés, souvent en reconversion, avec plus d'expérience professionnelle et une maturité accrue, portent fréquemment des projets plus aboutis, plus structurés et plus viables économiquement. Les exclure du statut d'étudiant-entrepreneur, c'est freiner inutilement l'initiative, décourager l'esprit d'entreprendre et maintenir un déséquilibre qui n'a plus aucun sens aujourd'hui.

Il est donc nécessaire de rééquilibrer le système et de corriger cette rupture d'égalité.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Nous proposons une réforme claire, simple et juste :

Supprimer toute limite d'âge pour l'accès au statut d'étudiant-entrepreneur.

Aligner les conditions du statut d'étudiant-entrepreneur sur celles du job étudiant, qui n'a pas, lui, de limite d'âge, principe d'égalité.

Reconnaître un seul critère : l'inscription effective en cours du jour dans un établissement reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, conformément au décret Paysage.

Chez les Jeunes MR, nous trouvons plus juste qu'une personne qui est inscrite comme étudiante, même si elle a plus de 25 ans, puisse bénéficier automatiquement des mêmes conditions fiscales et sociales que les autres étudiants.

Aujourd'hui, nous faisons face à une incohérence flagrante : Un étudiant peut travailler comme jobiste sans limite d'âge, mais ne peut pas entreprendre s'il dépasse le seuil administratif arbitraire de 25 ans.

Dans un pays où nous avons besoin d'innovation, ceci est clairement un frein à des idées de jeunes qui ne prendront pas vie si nous restons dans l'ancien système, qui doit maintenant changer.

En effet, nous refusons cette vision figée, incohérente et profondément injuste.

À statut égal, droits égaux.

Changer cette règle, c'est envoyer un signal fort :

Celui d'une société qui fait confiance à ses étudiants, qui valorise l'innovation et qui donne à chacun les moyens de réussir, quel que soit son âge ou son parcours.

Il est temps de remettre tous les étudiants sur un pied d'égalité.

Par le GT Développement durable, Environnement, Bien-être animal, Energie, Mobilité et Logement



Les Jeunes MR proposent de pérenniser l'emploi à l'ère digitale grâce à l'innovation et aux nouvelles technologies (StarTech)

ÉTAT DES LIEUX :

I : Objectif

L'intelligence artificielle et l'automatisation transforment profondément le monde du travail. Face à ces mutations, la motion StarTech propose une transition sereine pour les futurs travailleurs et les chefs d'entreprise. Elle repose sur deux piliers : l'acquisition de compétences clés dès le plus jeune âge et la mise en place de garde-fous permettant de corriger rapidement les défaillances liées à ces innovations afin d'éviter toute entrave à la volonté de s'entreprendre librement sur le marché de l'emploi.

StarTech se compose de quatre motions travaillant en totale synergie. Cette proposition s'appuie sur les travaux des différents groupes parlementaires, tant au niveau fédéral qu'interrégional, ainsi que sur les réflexions proposées par notre think tank, le Centre Jean Gol. Son objectif est d'offrir un cadre uniforme et lisible pour appréhender résolument l'insertion professionnelle à l'ère de l'hyperconnectivité.

II : Bases législatives

Considérant que le gouvernement MR-Les Engagés a fait part de sa volonté d'incorporer profondément dans le tronc commun une sensibilisation aux matières numériques à hauteur de deux heures par semaine pour les première et deuxième années du secondaire, et qu'elle visera à aider à mieux repérer les infox (ou fake news), à comprendre le comportement des algorithmes et de l'intelligence artificielle.

Considérant que le syndicat sœur du Mouvement Réformateur, la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (dite CGSLB), a enjoint au MR, à de nombreuses reprises, de favoriser des politiques visant à développer les compétences qui seront nécessaires aux métiers numérisés de demain.

Considérant que le colloque thématique du MR et le Centre Jean Gol sur l'intelligence artificielle, ayant abouti en décembre 2025 à septante propositions intégrées au programme officiel concernant cette thématique, a clairement défini que ces nouveaux outils numériques devaient s'inscrire dans une optique « d'amélioration du potentiel et du bien-être humain » en faisant la part entre les tâches qui pouvaient être déléguées afin d'offrir plus de libertés au travailleur et celles nécessitant sa plus-value.

Considérant que les eurodéputés siégeant pour le Mouvement Réformateur ont soutenu, en concordance avec la position de Renew Europe, l'ensemble des législations protégeant le marché de l'emploi de l'utilisation d'algorithmes renforçant davantage la discrimination à l'embauche que ne la combattant via l'IA Act de 2024, ainsi que la protection de la propriété intellectuelle d'origine

humaine en 2019 lors de l'approbation de la directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Sur la base de ces faits, StarTech enjoint les élus locaux, régionaux et fédéraux du Mouvement Réformateur à soutenir les quatre propositions suivantes

PROPOSITION CONCRÈTE :

A. Sensibiliser par la pratique les jeunes du secondaire durant l'essentiel de leur cursus.

Si la génération Z (située entre 1997 et 2012) a probablement été la dernière à avoir connu un monde où la démocratisation d'internet n'était pas encore achevée, elle fut, en revanche, la première à s'être socialisée via ses canaux et à les avoir aussi intensivement intégrés dans sa vie professionnelle.

Ainsi, depuis la fin de la pandémie, les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont certes profondément bénéficié d'une remise à niveau en termes d'infrastructures digitales, mais restent à la traîne en ce qui concerne leur bonne utilisation. La dernière actualisation des programmes informatiques remonte à 2015 ! Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts : l'IA a émergé, nos données personnelles sont devenues des denrées convoitées dans le cyberspace et les générations Alpha et Bêta manient les technologies avec une plus grande assurance que leurs aînés.

De ce fait, la motion StarTech propose que l'ensemble du parcours scolaire d'un étudiant en secondaire soit ponctué d'ateliers dans lesquels des éléments qui étaient enseignés auparavant, comme l'ouverture d'un fichier Word ou PowerPoint ou l'initiation à la barre de recherche Google, évoluent vers des activités amenant à savoir correctement interagir avec un prompt IA, savoir trianguler des informations dans une ère de fake news, ainsi que décoder le fonctionnement interne et les lignes de code derrière un algorithme. Toutes ces compétences listées sont de plus en plus incorporées dans la formation des fonctionnaires et attendues dans les emplois de demain ; elles pourront constituer des atouts non négligeables pour les futurs travailleurs ou créateurs digitaux.

B. Endiguer l'épidémie des emplois « fantômes » sur les plateformes numériques de l'emploi.

Pour la première fois depuis la pandémie de Covid-19, le taux de chômage des personnes les plus jeunes rejoignant

Par le GT Digitalisation, Nouvelles technologies et Intelligence artificielle



Les Jeunes MR proposent de pérenniser l'emploi à l'ère digitale grâce à l'innovation et aux nouvelles technologies (StarTech)

Le marché de l'emploi (15-24 ans) est revenu à ce niveau aux États-Unis et l'a même dépassé dans le cas du Royaume-Uni. Si les statistiques en Belgique concernant cette même tranche d'âge sont plus optimistes, avec une augmentation plus lente de seulement 1,7 % lors des deux derniers trimestres combinés,

il est indéniable que le scénario d'une pente montante est à prévoir au regard des exemples cités.

Au regard des crises internationales actuelles entraînant une augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation, couplée aux progrès de l'IA, la réaction naturelle des entreprises est de ne pas s'engager dans des contrats de recrutement qu'elles ne pourront honorer. Toutefois, certaines feignent des situations économiques prospères en proposant des emplois sur des plateformes numériques sans aucune intention d'embaucher.

Ces emplois « fantômes » sont profondément dangereux et constituent une double peine pour les travailleurs. Non seulement ils sont comptabilisés dans les statistiques nationales de manière similaire à ceux qui veulent réellement engager du personnel, mais ils faussent les politiques de l'emploi façonnées par les gouvernements sur la base de ces indicateurs, créant une asymétrie entre réalité et solutions. De plus, ils sont aussi utilisés par des entreprises pour collecter gratuitement des données sur différents marchés.

Dans ces configurations, la motion StarTech soutient que le SPF Emploi doit davantage surveiller les asymétries entre les forts taux de publication d'offres provenant d'une même entreprise et celui de son recrutement, afin de permettre d'avoir une cartographie fidèle de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire national tout en évitant des phénomènes de concurrence déloyale.

C. Favoriser la propagation des projets à portée d'urbanisme intelligent et connecté.

Les libéraux conçoivent qu'il est naturel que la prise de risque soit récompensée à plus grande échelle, mais n'écartent pas non plus l'idée que, si ces mêmes risques peuvent être évités pour obtenir un même enrichissement, cette perspective doit être favorisée et globalement aménagée pour tout entrepreneur qui aimerait en faire profiter son secteur d'activité.

Géant de l'aéronautique carolo, Cenero avait lancé dès 2022 la conception d'un supercalculateur dénommé Lucia afin de pouvoir soutenir ses activités et celles de la région. Sur la base de ces motivations, la Région wallonne et la ville de Charleroi ont toutes deux saisi l'opportunité de joindre le projet financièrement afin d'installer cet ordinateur au cœur même du hub de recherche de l'A6K. L'objectif est qu'il

puisse bénéficier gratuitement à la dizaine de PME présentes dans le bâtiment (ce qui réduit non seulement leurs coûts de fonctionnement, mais permet aussi d'atteindre des rendements plus élevés qu'auparavant), mais aussi à l'ULB et l'UMons, qui venaient justement y renforcer leur offre informatique et académique dans la région au même moment.

En concordance avec la motivation du gouvernement wallon d'effectuer une « Réforme de l'innovation » en encourageant les start-ups à communiquer activement et en toute transparence sur l'objet économique et social de leurs avancées, mesurées tout au long grâce à des indicateurs de performance définis par la Région, StarTech propose que « l'augmentation de l'effet de levier sur les investissements privés » puisse se concrétiser lorsque l'entreprise participante aura démontré une stabilité pendant un certain nombre d'années. Cela lui donnera l'opportunité d'arbore un label spécifique lui ouvrant droit à divers avantages (comme celui d'être ambassadeur dans des salons de l'innovation), comme cela est le cas dans le domaine de l'environnement.

D. Les intérêts syndicaux et patronaux peuvent converger sur la question éthique des technologies

Personne n'est insensible aux changements et aux défis posés par les technologies émergentes, et cela est tout aussi vrai pour les deux piliers du monde de l'emploi : les salariés et les patrons. Ces derniers constituent, en réalité, les deux faces d'une même pièce en ce qui concerne cette transition. Là où les syndicats des premiers invoquent la nécessité de défendre nombre d'emplois directement dans la ligne de mire de l'intelligence artificielle, les seconds se posent régulièrement la question du rôle social de leur entreprise (l'embauche permettant de faire vivre la collectivité).

Ces deux intérêts ne sont pas conflictuels, mais consensuels. Ils posent une question commune aux deux parties : comment le monde du travail évoluera-t-il face aux capacités exponentielles démontrées par les moteurs informatiques ?

Les syndicats et les entreprises, encouragés par les organes fédéraux et régionaux, auraient énormément à gagner à être conjointement invités à exposer leurs volontés respectives lors de journées vouées à co-construire des politiques. Cela permettrait aux syndicats de recueillir les attentes des employeurs vis-à-vis des compétences technologiques des futurs travailleurs afin d'anticiper et de former ces derniers comme il se doit. Parallèlement, les patrons pourraient clarifier leur vision de l'avenir afin d'éviter toute escalade de tension ou toute grève issue d'une mauvaise compréhension de leurs intentions.

Par le GT Digitalisation, Nouvelles technologies et Intelligence artificielle



Les Jeunes MR proposent de créer des structures adaptées pour les jeunes entre aide à la jeunesse et santé mentale

ÉTAT DES LIEUX :

En Fédération Wallonie-Bruxelles, des centaines de jeunes se retrouvent chaque année dans une situation kafkaïenne : trop complexes pour l'aide à la jeunesse, pas assez stabilisés pour la psychiatrie, non éligibles aux services du handicap. Cette fragmentation des compétences entre trois niveaux de pouvoir génère un phénomène de « ping-pong » institutionnel aux conséquences dramatiques. Les délais d'attente en pédopsychiatrie dépassent régulièrement 12 mois. Des mineurs se retrouvent hospitalisés en unités psychiatriques pour adultes. Des familles sont parfois contraintes d'abandonner légalement la garde de leur enfant pour que celui-ci accède enfin à des soins. L'absence de structures adaptées génère un coût humain considérable et un coût financier significatif à long terme, par la surreprésentation de ce public dans la délinquance et la grande précarité. La FWB ne dispose par ailleurs d'aucun outil statistique fiable pour mesurer l'ampleur réelle du phénomène. La DPC 2024-2029 reconnaît elle-même qu'il est impératif que les acteurs collaborent davantage et s'engage à instaurer des dispositifs de prise en charge structurels et cofinancés. Il est temps de passer des engagements aux actes.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Les Jeunes MR défendent le droit de chaque jeune à une prise en charge digne et adaptée. L'égalité des chances, valeur fondamentale du libéralisme, impose que les plus vulnérables ne soient pas abandonnés par des querelles de compétences institutionnelles.

Le MR défend une gestion efficiente des finances publiques : investir dans une prise en charge précoce et adaptée représente une économie significative à long terme, bien supérieure aux coûts de la délinquance, de l'hospitalisation répétée et de l'exclusion sociale.

La DPC 2024-2029 a permis de réunir sous un même ministère les compétences de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, afin de garantir des prises en charge individualisées et holistiques ; il est désormais temps d'instaurer des dispositifs structurels cofinancés entre entités. Des modèles intersectoriels ont démontré leur efficacité en Flandre et aux Pays-Bas.

Cette motion appelle à la mise en œuvre rapide et concrète de ces engagements.

PROPOSITION CONCRÈTE :

1. L'adoption rapide d'un accord de coopération contraignant et cofinancé entre la FWB, les Régions et le niveau fédéral, définissant clairement les responsabilités de chaque entité pour les jeunes à la croisée des secteurs
2. La création de structures intersectorielles pilotes combinant en un même lieu approche psychiatrique, éducative et sociale, financées conjointement par les entités compétentes
3. L'interdiction du placement de mineurs en unités psychiatriques pour adultes, avec obligation pour l'autorité fédérale de créer les places en pédopsychiatrie nécessaires et un monitoring public annuel
4. La formation obligatoire de tous les travailleurs de l'aide à la jeunesse à la reconnaissance et à la gestion des troubles psychiatriques, intégrée dans la formation initiale et continue
5. La mise en place immédiate de l'outil statistique prévu par la DPC, afin de mesurer l'ampleur du phénomène et de garantir l'efficacité des dépenses publiques engagées dans ce secteur

Par les Jeunes MR de la Fédération de Liège

Les Jeunes MR demandent de renforcer le rôle des CPMS pour améliorer la santé mentale des jeunes.

ÉTAT DES LIEUX :

La santé mentale des jeunes constitue aujourd'hui un enjeu majeur en Belgique, comme à l'échelle mondiale. Les indicateurs récents sont particulièrement alarmants : en 2024, le suicide est devenu la première cause de mortalité chez les jeunes dans notre pays, représentant près d'un décès sur quatre parmi les 15-24 ans.

Parallèlement, le harcèlement scolaire reste une réalité préoccupante : environ 16 % des élèves en Wallonie et à Bruxelles en sont régulièrement victimes.

Ces constats appellent une réponse politique forte et ciblée, notamment au sein des établissements scolaires, où les Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) jouent un rôle clé.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Face à cette situation, notre groupe de travail a identifié plusieurs pistes d'amélioration visant à renforcer l'efficacité des CPMS dans la prise en charge des problématiques de santé mentale et de harcèlement.

PROPOSITION CONCRÈTE :

Nous formulons trois propositions prioritaires.

1. Recentrer les CPMS sur leur mission psycho-médicale

À l'heure actuelle, les CPMS remplissent trois grandes missions :

- le développement harmonieux de l'élève,
- l'égalité des chances,
- l'accompagnement du projet de vie.

Ces missions se déclinent en huit axes d'activités, allant de la prévention à l'orientation scolaire et professionnelle.

Nous estimons que cette dispersion nuit à leur efficacité, en particulier face à l'urgence croissante des enjeux de santé mentale et de harcèlement.

Dès lors, nous proposons de recentrer les CPMS sur leur mission de développement harmonieux des élèves, en priorisant les axes suivants :

- offre de services,
- réponse aux demandes,
- actions de prévention,
- repérage des difficultés,
- diagnostic et guidance,
- éducation à la santé.

Ce recentrage permettrait aux CPMS de se concentrer pleinement sur le bien-être des élèves, sans augmentation budgétaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les missions et axes abandonnés, notamment en matière d'orientation et de projet de vie, pourraient être assurés plus efficacement par d'autres acteurs, internes ou externes à l'école.

2. Renforcer la proximité entre les CPMS et les élèves

Aujourd'hui, en dehors des visites médicales, les élèves ont peu, voire aucun contact avec les équipes des CPMS. Cette distance constitue un frein majeur à la prise de contact en cas de mal-être ou de situation de harcèlement.

Nous proposons dès lors de renforcer la présence des CPMS au sein des écoles, à travers des activités régulières et visibles, organisées tous les deux à trois mois.

Parmi les initiatives envisagées :

- une séance de prévention du harcèlement en début d'année scolaire,
- des ateliers de gestion du stress avant les périodes d'exams,
- des interventions thématiques sur la santé mentale.

L'objectif est clair : humaniser les CPMS, en permettant aux élèves d'identifier facilement les professionnels et de se tourner vers eux en toute confiance.

3. Mettre fin aux disparités entre réseaux scolaires

Actuellement, les missions confiées aux CPMS varient selon les réseaux d'enseignement. Cette situation crée des différences de traitement injustifiées entre les élèves.

Nous défendons le principe selon lequel chaque élève, quel que soit son réseau scolaire, doit bénéficier d'un accompagnement équivalent.

Par ailleurs, les modalités actuelles d'organisation des CPMS reposent sur des regroupements d'écoles par réseau afin d'atteindre des seuils d'élèves. Ce système manque de cohérence et d'efficacité.

Nous proposons de privilégier une logique de proximité géographique, plus pertinente pour répondre aux réalités de terrain et faciliter l'accès aux services.

Par le GT Jeunesse, Enseignement, Vie étudiante, Santé et Affaires sociales



Les Jeunes MR proposent de garantir un paiement rapide et équitable des avocats dans le cadre de l'aide juridique pro deo

ÉTAT DES LIEUX :

Que l'aide juridique de deuxième ligne (pro deo) constitue un pilier fondamental de l'État de droit, garantissant un accès effectif à la justice pour les citoyens les plus précarisés.

Que les avocats engagés dans ce système ne sont pas rémunérés librement, mais via un système de points dont la valeur dépend directement du budget global alloué par l'État.

Que cette valeur du point est fixée a posteriori, après la clôture de l'année judiciaire et la répartition de l'enveloppe budgétaire, ce qui crée une incertitude structurelle sur la rémunération réelle du travail fourni.

Que les honoraires ne sont généralement payés qu'au cours de l'année suivante, parfois plusieurs mois, voire plusieurs années, après la prestation, en raison du processus administratif (rapport de clôture, contrôle, fixation de la valeur du point, liquidation).

Que ce système entraîne des retards de paiement importants, incompatibles avec la réalité économique des jeunes avocats, en particulier des stagiaires, qui constituent une part essentielle des prestataires pro deo.

Que ces retards peuvent engendrer des difficultés de trésorerie, une précarisation de la profession et un désengagement progressif des avocats envers l'aide juridique.

Que la qualité de l'accès à la justice dépend directement de la capacité à maintenir un nombre suffisant d'avocats motivés et correctement rémunéré.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Mettre fin à un système où les avocats prestataires en aide juridique sont payés tardivement et de manière incertaine, en garantissant un paiement rapide, prévisible et équitable, condition indispensable pour préserver l'engagement des avocats et assurer un accès réel à la justice pour tous.

Un État qui garantit le droit à la justice doit aussi garantir une rémunération digne à ceux qui la rendent possible. Aujourd'hui, le système pro deo repose trop souvent sur la bonne volonté des avocats. Demain, il doit reposer sur une organisation juste, efficace et respectueuse de leur travail.

PROPOSITION CONCRÈTE :

L'instauration d'un paiement trimestriel des prestations pro deo, basé sur une avance calculée sur une valeur du point provisoire.

La mise en place d'un mécanisme automatique de régularisation annuelle, afin d'ajuster les montants versés en fonction de la valeur réelle du point.

La résorption immédiate et planifiée des arriérés de paiement accumulés, avec un calendrier clair et contraignant.

L'adoption d'un budget provisionnel en début d'année, permettant d'assurer une liquidité minimale du système, suivi d'un ajustement en fin d'exercice.

À terme, la fixation légale ou indexée d'une valeur minimale du point, afin de garantir une rémunération prévisible et digne pour les prestations fournies. Actuellement, les missions confiées aux CPMS varient selon les réseaux d'enseignement. Cette situation crée des différences de traitement injustifiées entre les élèves.

Nous défendons le principe selon lequel chaque élève, quel que soit son réseau scolaire, doit bénéficier d'un accompagnement équivalent.

Par ailleurs, les modalités actuelles d'organisation des CPMS reposent sur des regroupements d'écoles par réseau afin d'atteindre des seuils d'élèves. Ce système manque de cohérence et d'efficacité.

Nous proposons de privilégier une logique de proximité géographique, plus pertinente pour répondre aux réalités de terrain et faciliter l'accès aux services.

Par les Jeunes MR de l'Arrondissement de Verviers



Les Jeunes MR demandent d'assurer une activation effective des compteurs communicants en Wallonie et à Bruxelles

ÉTAT DES LIEUX :

Considérant qu'un compteur électrique est l'appareil qui mesure la quantité d'électricité consommée dans un bâtiment et permettant le suivi de la consommation que la facturation de l'énergie utilisée ;

Considérant que, lorsqu'un logement est raccordé au réseau public d'électricité, il doit obligatoirement être équipé d'un compteur, lequel constitue un élément essentiel du raccordement au réseau ;

Considérant que les compteurs intelligents, ou compteurs communicants, permettent non seulement de mesurer plus précisément la consommation, mais aussi de transmettre automatiquement les données utiles au gestionnaire de réseau, notamment en vue du relevé à distance, d'une facturation sur base réelle, d'un meilleur suivi de la consommation et d'une gestion plus efficace du réseau ;

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Considérant que le déploiement de ces compteurs répond à un objectif de modernisation du système énergétique, de numérisation des infrastructures, de développement de nouveaux services pour les consommateurs et de meilleure intégration des énergies renouvelables ;

Considérant qu'en Région de Bruxelles-Capitale, le déploiement des compteurs intelligents est en cours depuis 2023, avec pour objectif de remplacer la grande majorité des compteurs électriques d'ici 2030, et que ces compteurs sont déjà indispensables dans certains cas, notamment pour le partage d'énergie et pour certaines installations photovoltaïques ;

Considérant qu'en Région wallonne, le déploiement des compteurs communicants doit être achevé d'ici le 31 décembre 2029, avec une généralisation progressive à l'ensemble du territoire, en particulier lors des nouveaux raccordements, des remplacements de compteurs ou à la demande du client ;

Considérant qu'en Wallonie, s'il n'est en principe plus possible de s'opposer au placement du compteur communicant lorsque celui-ci est proposé par le gestionnaire de réseau, il demeure toutefois possible de refuser l'activation de sa fonction communicante dans un certain délai après la pose ;

Considérant qu'à Bruxelles, le cadre réglementaire prévoit également qu'un compteur intelligent peut être installé sans que sa fonction communicante soit activée, ce qui a pour effet de maintenir la transmission des index selon

des modalités comparables à celles des compteurs classiques ;

Considérant que cette situation crée un paradoxe manifeste : les pouvoirs publics et les gestionnaires de réseau investissent collectivement dans des équipements conçus pour rendre le réseau plus intelligent, plus flexible, plus efficace et plus transparent, tout en acceptant qu'une partie de ces équipements fonctionne sans exploiter leur fonctionnalité essentielle, à savoir la communication des données ;

Considérant qu'un compteur communicant dont la fonction communicante n'est pas activée reste, en pratique, un outil partiellement neutralisé, qui ne permet ni de tirer pleinement parti de la télérelève, ni d'assurer une exploitation optimale des données de consommation, ni de soutenir efficacement les nouveaux services énergétiques ;

Considérant que cette situation entretient également un paradoxe économique, dès lors qu'elle conduit à financer des investissements technologiques, informatiques et organisationnels importants sans bénéficier pleinement, dans tous les cas, de la valeur ajoutée attendue de ces infrastructures ;

Considérant qu'elle crée en outre un paradoxe politique, en ce qu'elle revient à afficher une ambition de modernisation du réseau électrique tout en maintenant un mécanisme qui neutralise partiellement l'effet utile de cette modernisation ;

Considérant qu'une activation généralisée de la fonction communicante permettrait d'améliorer la qualité de la facturation, de limiter les estimations imprécises, de faciliter l'accès à des services tels que les tarifs dynamiques, l'autoconsommation optimisée, le partage d'énergie ou encore une meilleure gestion des pics de consommation ;

Considérant qu'elle renforcerait également l'efficacité opérationnelle des gestionnaires de réseau, en permettant davantage d'opérations à distance, en réduisant certains coûts de déplacement et en améliorant la qualité des données utiles au fonctionnement du marché de l'électricité ;

Considérant enfin qu'une telle évolution ne peut être légitime et acceptable qu'à la condition d'être accompagnée de garanties strictes en matière de protection de la vie privée, de cybersécurité, de transparence, de proportionnalité dans la collecte des données et de droits effectifs des usagers ;

Par le GT Développement durable, Environnement, Bien-être animal, Energie, Mobilité et Logement



Les Jeunes MR demandent d'assurer une activation effective des compteurs communicants en Wallonie et à Bruxelles

PROPOSITION CONCRÈTE :

Demande au Mouvement Réformateur :

De plaider pour une évolution d'un cadre réglementaire et juridique transparent, harmonisé et cohérent afin de garantir la protection des données des consommateurs d'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne.

De défendre le principe selon lequel un compteur intelligent doit, sauf exception strictement encadrée par la loi, être pleinement activé afin de remplir effectivement la mission pour laquelle il a été installé.

De veiller à ce que les investissements réalisés dans le déploiement des compteurs intelligents soient réellement exploités, afin d'uniformiser au mieux la modernité du réseau et ainsi atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.

De défendre une politique énergétique s'inscrivant dans une période de transition technologique, écologique et économique, reposant sur l'utilisation effective et généralisée des données issues des compteurs communicants.

De promouvoir, en parallèle, un cadre de garanties renforcées pour les citoyens, ainsi que de veiller à ce que cette réforme s'accompagne d'un effort renforcé de pédagogie et de transparence à destination des ménages, afin de mieux expliquer les bénéfices concrets des compteurs communicants et de rassurer sur les garanties existantes.

Par le GT Développement durable, Environnement, Bien-être animal, Energie, Mobilité et Logement